



**PRÉFET DE LA  
RÉGION NOUVELLE-  
AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R75-2026-086**

**PUBLIÉ LE 16 MARS 2026**

# Sommaire

## **ARS DELEGATION DEPARTEMENTALE DES PYRENEES-ATLANTIQUES 64 / PATPS**

R75-2026-03-09-00004 - Arrêté d'autorisation portant création d'un PASA au sein de EHPAD Commandant Poirier (3 pages) Page 3

R75-2026-03-12-00004 - Arrêté d'autorisation portant création d'un PASA au sein de EHPAD Marie Caudron (3 pages) Page 7

R75-2026-03-09-00003 - Arrêté d'autorisation portant création d'un PASA au sein de l'EHPAD Jeanne Elisabeth St André (4 pages) Page 11

R75-2026-03-09-00002 - Arrêté d'autorisation portant création d'un PASA au sein de l'EHPAD Le Maharin (4 pages) Page 16

## **DREAL Nouvelle Aquitaine /**

R75-2026-03-13-00002 - Arrête subdélég ordo secondaire DREAL 03 2026 (13 pages) Page 21

R75-2026-03-13-00003 - Arrête subdeleg signature DREAL administration générale 03 2026 (34 pages) Page 35

## **RECTORAT DE BORDEAUX / DCVSAJ**

R75-2026-03-16-00001 - Arrêté de composition du conseil de discipline départemental des Pyrénées-Atlantiques 2025-2026 (1 page) Page 70

ARS DELEGATION DEPARTEMENTALE DES  
PYRENEES-ATLANTIQUES 64

R75-2026-03-09-00004

Arrêté d'autorisation portant création d'un PASA au  
sein de EHPAD Commandant Poirier

Arrêté du **09 MARS 2026**

portant autorisation de création d'un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) de 12 places au sein de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) COMMANDANT POIRIER, sis à ANGLET, géré par l'Association d'Aide aux Personnes Âgées (ADAPA), sise à Bayonne

**Le Directeur général de l'Agence  
Régionale de santé Nouvelle-Aquitaine**

**Le Président du Conseil  
départemental des Pyrénées-Atlantiques**

**VU** le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 313-1 à L. 313-27 et R. 313-1 à R. 313-34 relatifs aux droits et obligations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

**VU** le Code général des Collectivités territoriales et en particulier ses articles L. 3214-1 et L. 3221-9 ;

**VU** la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

**VU** l'article D. 312-155-0-1-I du décret n°2016-1164 du 26 août 2016 relatif aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ;

**VU** l'instruction N° DGCS/SD5B/DSS/SD1A/CNSA/2025/66 du 27 mai 2025 relative aux orientations de la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées pour l'exercice 2025 ;

**VU** le décret du 7 octobre 2020 portant nomination de M. Benoît ELLEBOODE en qualité de Directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine ;

**VU** le Schéma départemental autonomie 2025-2030 approuvé par la délibération n°01-004 du 27 juin 2025 du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques ;

**VU** l'arrêté du 17 juillet 2018 du Directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, portant adoption du projet régional de santé (PRS) Nouvelle-Aquitaine 2018-2028 ;

**VU** le Schéma régional de santé du projet régional de santé Nouvelle-Aquitaine ;

**VU** le règlement départemental d'aide sociale ;

**VU** la décision du 10 octobre 2025 du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature, publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région le 14 octobre 2025 (N°R75-2025-227) ;

**VU** l'arrêté du 28 juin 2017 du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine et du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, actant le renouvellement tacite d'autorisation pour une durée de 15 ans à compter du 3 janvier 2017, de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) COMMANDANT POIRIER, situé à ANGLET, géré par l'Association d'Aide aux Personnes Âgées (ADAPA), pour une capacité totale de 39 places ;

**VU** la demande transmise le 7 octobre 2025 avec le dossier complet d'instruction par le Directeur général de l'association, en vue de la création d'un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) de 12 places ;

**VU** le courriel de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, en date du 19 décembre 2025 émettant un avis favorable au projet de pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) ;

**CONSIDERANT** que le projet présenté s'ouvre aux résidents ayant des troubles du comportement modérés consécutifs à une maladie neurodégénérative associée à un syndrome démentiel ;

**CONSIDERANT** que le porteur s'engage à mettre en œuvre le pôle d'activités et de soins adaptés dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles ANESM ;

**CONSIDERANT** qu'il est compatible avec les objectifs du Schéma régional de santé de la région Nouvelle-Aquitaine, et ceux du Schéma départemental en répondant aux besoins repérés par ces schémas ;

**CONSIDERANT** qu'il est conforme aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement fixées par la réglementation ;

**CONSIDERANT** qu'il présente un coût de financement en année pleine qui est compatible avec le montant des dotations mentionnées à l'article L. 314-4 du Code de l'action sociale et des familles ;

## **ARRÊTENT**

**ARTICLE 1 :** La création d'un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) de 12 places au sein de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) COMMANDANT POIRIER, sis à ANGLET, géré par l'Association d'Aide aux Personnes Âgées (ADAPA), sise à Bayonne est autorisée à compter de la date de signature du présent arrêté.

La capacité totale autorisée de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) COMMANDANT POIRIER, situé à ANGLET est de 39 places.

**ARTICLE 2 :** l'EHPAD est autorisé à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale pour la totalité de sa capacité autorisée.

**ARTICLE 3 :** Conformément à l'article L. 313-1 du Code de l'action sociale et des familles, cette autorisation est accordée pour une durée de 15 ans à compter du 3 janvier 2017. Son renouvellement sera subordonné aux résultats de l'évaluation de la qualité mentionnée à l'article L. 312-8 du Code de l'action sociale et des familles, dans les conditions prévues par l'article L. 313-5 du même code, au moins deux ans avant l'expiration du délai de 15 ans précité.

**ARTICLE 4 :** Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de la structure par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation doit être porté à la connaissance des autorités compétentes, en vertu de l'article L. 313-1 du Code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord des autorités compétentes concernées.

**ARTICLE 5 :** Cet établissement est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

<b>Entité juridique :</b> <b>Association d'Aide Aux Personnes Âgées (ADAPA)</b>	<b>Entité établissement :</b> <b>EHPAD COMMANDANT POIRIER</b>
N° FINESS : 64 078 552 3	N° FINESS : 64 001 473 4
N° SIREN : 317 050 042 5	Code catégorie : [500] Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
Adresse :31 Chemin de Cazenave 64100 BAYONNE	Adresse : 1 Allée Beaudelaire 64600 ANGLET
Code statut juridique : [60] Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	Capacité : 39

Discipline		Activité / Fonctionnement		Clientèle		Capacité
Code	Libellé	Code	Libellé	Code	Libellé	
924	Accueil pour Personnes Âgées	11	Hébergement complet internat	711	Personnes Âgées Dépendantes	39
961	P.A.S.A.	21	Accueil de jour	436	Personnes Alzheimer ou maladies apparentées	-

**ARTICLE 6 :** L'autorisation sera réputée caduque en l'absence d'ouverture au public dans un délai de quatre ans suivant la notification de la présente décision.

**ARTICLE 7 :** La mise en œuvre de la présente autorisation est subordonnée au résultat de la visite de conformité mentionnée à l'article L. 313-6 du Code de l'action sociale et des familles, dans les conditions prévues par les articles D. 313-11 à D. 313-14 du même code.

**ARTICLE 8 :** Le présent arrêté sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine et sur le site <https://publication-actes.lé64.fr> du Département des Pyrénées-Atlantiques.

Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, il pourra faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'ARS et du Président du Conseil départemental,
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent (ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).

Fait à Bordeaux, le

09 MARS 2026

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine

Le Président du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques

La Directrice adjointe de la protection de la santé et de l'autonomie

Dr Dominique BOURGOIS

Jean-Jacques LASSERRE

ARS DELEGATION DEPARTEMENTALE DES  
PYRENEES-ATLANTIQUES 64

R75-2026-03-12-00004

Arrêté d'autorisation portant création d'un PASA au  
sein de EHPAD Marie Caudron

Arrêté du **09 MARS 2026**

portant autorisation de création d'un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) de 12 places au sein de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) MARIE CAUDRON FOURCADE, sis à BAYONNE géré par l'Association Marie Caudron à Bayonne

**Le Directeur général de l'Agence  
Régionale de santé Nouvelle-Aquitaine**

**Le Président du Conseil  
départemental des Pyrénées-Atlantiques**

**VU** le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 313-1 à L. 313-27 et R. 313-1 à R. 313-34 relatifs aux droits et obligations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

**VU** le Code général des Collectivités territoriales et en particulier ses articles L. 3214-1 et L. 3221-9 ;

**VU** la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

**VU** l'article D. 312-155-0-1.-I du décret n°2016-1164 du 26 août 2016 relatif aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ;

**VU** l'instruction N° DGCS/SD5B/DSS/SD1A/CNSA/2025/66 du 27 mai 2025 relative aux orientations de la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées pour l'exercice 2025 ;

**VU** le décret du 7 octobre 2020 portant nomination de M. Benoît ELLEBOODE en qualité de Directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine ;

**VU** le Schéma départemental autonomie 2025-2030 approuvé par la délibération n°01-004 du 27 juin 2025 du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques ;

**VU** l'arrêté du 17 juillet 2018 du Directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, portant adoption du projet régional de santé (PRS) Nouvelle-Aquitaine 2018-2028 ;

**VU** le Schéma régional de santé du projet régional de santé Nouvelle-Aquitaine ;

**VU** le règlement départemental d'aide sociale ;

**VU** la décision du 10 octobre 2025 du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature, publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région le 14 octobre 2025 (N°R75-2025-227) ;

**VU** l'arrêté du 23 juin 2017 du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine et du Président du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, actant le renouvellement tacite d'autorisation, pour une durée de 15 ans à compter du 3 janvier 2017, de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) MARIE CAUDRON FOURCADE, situé à BAYONNE, géré par l'association MARIE CAUDRON FOURCADE, pour une capacité totale de 61 places ;

**VU** la demande transmise le 13 octobre 2025 avec le dossier complet d'instruction par le Directeur général de l'association, en vue de la création d'un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) de 12 places ;

**VU** le courriel de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, en date du 19 décembre 2025, émettant un avis favorable au projet de pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) ;

**CONSIDERANT** que le projet présenté s'ouvre aux résidents ayant des troubles du comportement modérés consécutifs à une maladie neurodégénérative associée à un syndrome démentiel ;

**CONSIDERANT** que le porteur s'engage à mettre en œuvre le pôle d'activités et de soins adaptés dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles ANESM ;

**CONSIDERANT** qu'il est compatible avec les objectifs du Schéma régional de santé de la région Nouvelle-Aquitaine, et ceux du Schéma départemental en répondant aux besoins repérés par ces schémas ;

**CONSIDERANT** qu'il est conforme aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement fixées par la réglementation ;

**CONSIDERANT** qu'il présente un coût de financement en année pleine qui est compatible avec le montant des dotations mentionnées à l'article L. 314-4 du Code de l'action sociale et des familles ;

## **ARRÊTENT**

**ARTICLE 1 :** La création d'un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) de 12 places au sein de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) MARIE CAUDRON FOURCADE, sis à BAYONNE, géré par l'Association MARIE CAUDRON FOURCADE, sise à BAYONNE est autorisée à compter de la date de signature du présent arrêté.

La capacité totale autorisée de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) MARIE CAUDRON FOURCADE, situé à BAYONNE est de 61 places.

**ARTICLE 2 :** l'EHPAD est autorisé à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale pour la totalité de sa capacité autorisée.

**ARTICLE 3 :** Conformément à l'article L. 313-1 du Code de l'action sociale et des familles, cette autorisation est accordée pour une durée de 15 ans à compter du 3 janvier 2017. Son renouvellement sera subordonné aux résultats de l'évaluation de la qualité mentionnée à l'article L. 312-8 du Code de l'action sociale et des familles, dans les conditions prévues par l'article L. 313-5 du même code, au moins deux ans avant l'expiration du délai de 15 ans précité.

**ARTICLE 4 :** Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de la structure par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation doit être porté à la connaissance des autorités compétentes, en vertu de l'article L. 313-1 du Code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord des autorités compétentes concernées.

**ARTICLE 5 :** Cet établissement est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

<b>Entité juridique :</b> Association MARIE CAUDRON FOURCADE	<b>Entité établissement :</b> EHPAD MARIE CAUDRON FOURCADE
N° FINESS : 64 078 596 0	N° FINESS : 64 079 592 8
N° SIREN : 782 258 248	Code catégorie : 500 - Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
Adresse : 5 Chemin de Chauron 64100 BAYONNE	Adresse : 5 Chemin de Chauron 64100 BAYONNE
Code statut juridique : 60 - Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	Capacité : 61

Discipline		Activité / Fonctionnement		Clientèle		Capacité
Code	Libellé	Code	Libellé	Code	Libellé	
924	Accueil pour Personnes Âgées	11	Hébergement Complet Internat	711	Personnes Âgées dépendantes	60
657	Accueil temporaire pour Personnes Âgées	11	Hébergement Complet Internat	711	Personnes Âgées dépendantes	1
961	P.A.S.A.	21	Accueil de jour	436	Personnes Alzheimer ou maladies apparentées	-

**ARTICLE 6 :** L'autorisation sera réputée caduque en l'absence d'ouverture au public dans un délai de quatre ans suivant la notification de la présente décision.

**ARTICLE 7 :** La mise en œuvre de la présente autorisation est subordonnée au résultat de la visite de conformité mentionnée à l'article L. 313-6 du Code de l'action sociale et des familles, dans les conditions prévues par les articles D. 313-11 à D. 313-14 du même code.

**ARTICLE 8 :** Le présent arrêté sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine et sur le site <https://publication-actes.le64.fr> du Département des Pyrénées-Atlantiques.

Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, il pourra faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'ARS et du Président du Conseil départemental,
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent (ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).

Fait à Bordeaux, le **09 MARS 2026**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine

Le Président du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques

La Directrice adjointe de la protection de la santé et de l'autonomie

  
Dr Dominique BOURGOIS

  
Jean-Jacques LASSERRE

ARS DELEGATION DEPARTEMENTALE DES  
PYRENEES-ATLANTIQUES 64

R75-2026-03-09-00003

Arrêté d'autorisation portant création d'un PASA au  
sein de l'EHPAD Jeanne Elisabeth St André

Arrêté du **09 MARS 2026**

portant autorisation de création d'un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) de 14 places au sein de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Jeanne Elisabeth Saint-André sis à Igon, géré par l'Association Saint-Joseph, sise à Nay

**Le Directeur général de l'Agence  
régionale de santé Nouvelle-Aquitaine**

**Le Président du Conseil  
départemental des Pyrénées-Atlantiques**

**VU** le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 313-1 à L. 313-27 et R. 313-1 à R. 313-34 relatifs aux droits et obligations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

**VU** le Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L. 3214-1 et L. 3221-9 ;

**VU** la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

**VU** l'article D. 312-155-0-1.-I du décret n°2016-1164 du 26 août 2016 relatif aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ;

**VU** l'instruction N° DGCS/SD5B/DSS/SD1A/CNSA/2025/66 du 27 mai 2025 relative aux orientations de la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées pour l'exercice 2025 ;

**VU** le décret du 7 octobre 2020 portant nomination de M. Benoît ELLEBOODE en qualité de directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine ;

**VU** le schéma départemental autonomie 2025-2030 approuvé par la délibération 01-004 du 27 juin 2025 du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques ;

**VU** l'arrêté du 17 juillet 2018 du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, portant adoption du projet régional de santé (PRS) Nouvelle-Aquitaine 2018-2028 ;

**VU** le schéma régional de santé du projet régional de santé Nouvelle-Aquitaine ;

**VU** la décision du 10 octobre 2025 du directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature, publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région le 14 octobre 2025 (N°R75-2025-227) ;

**VU** l'arrêté du 29 décembre 2017 du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine et du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques actant le renouvellement tacite d'autorisation pour une durée de 15 ans à compter du 3 janvier 2017 de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Saint-Joseph situé à NAY géré par l'association Saint-Joseph ;

**VU** l'arrêté du 14 mai 2019 du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine et du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques modifiant l'arrêté du 29 décembre 2017 et actant le renouvellement d'autorisation de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Saint-Joseph situé à Nay géré par l'Association Saint-Joseph pour une capacité totale de 165 places ;

**VU** l'arrêté du 11 octobre 2024 du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine et du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques portant modification de l'autorisation par transfert croisé de 2 places d'hébergement temporaire et de 2 places d'hébergement permanent de l'EHPAD Saint-Joseph situé à Nay et de l'EHPAD Jeanne Elisabeth Saint-André situé à Igon, gérés par l'Association Saint-Joseph sise place Marcadieu à Nay ;

**VU** l'arrêté du 31 juillet 2025 du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine et du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques portant autorisation de création de la mission centre de ressources territorial (CRT) au sein de l'EHPAD Saint-Joseph situé à Igon géré par l'Association Saint-Joseph sise place Marcadieu à Nay ;

**VU** la demande transmise le 22 décembre 2025 avec le dossier complet d'instruction par Madame Laurence LAFOURCADE, directrice générale de l'Association Saint-Joseph en vue de la création d'un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) de 14 places ;

**VU** le courriel de l'ARS Nouvelle-Aquitaine en date du 22 janvier 2026 émettant un avis favorable au projet de pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) ;

**CONSIDERANT** que le projet présenté s'ouvre aux résidents ayant des troubles du comportement modérés consécutifs à une maladie neurodégénérative associée à un syndrome démentiel ;

**CONSIDERANT** que le porteur s'engage à mettre en œuvre le pôle d'activités et de soins adaptés dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles ANESM ;

**CONSIDERANT** qu'il est compatible avec les objectifs du schéma régional de santé de la région Nouvelle-Aquitaine, et ceux du schéma départemental en répondant aux besoins repérés par ces schémas ;

**CONSIDERANT** qu'il est conforme aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement fixées par la réglementation ;

**CONSIDERANT** qu'il présente un coût de financement en année pleine qui est compatible avec le montant des dotations mentionnées à l'article L. 314-4 du Code de l'action sociale et des familles ;

## **ARRÊTENT**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La création d'un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) de 14 places au sein de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Jeanne Elisabeth Saint-André sis à Igon, géré par l'Association Saint-Joseph, sise à Nay est autorisée à compter de la date de signature du présent arrêté.

La capacité totale autorisée de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) Jeanne Elisabeth Saint-André sis à Igon géré par l'Association Saint-Joseph sise à Nay est de 67 places.

**ARTICLE 2** : L'EHPAD est autorisé à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale pour la totalité de sa capacité autorisée.

**ARTICLE 3** : Conformément à l'article L. 313-1 du Code de l'action sociale et des familles, cette autorisation est accordée pour une durée de 15 ans à compter du 3 janvier 2017.

Son renouvellement sera subordonné aux résultats de l'évaluation de la qualité mentionnée à l'article L. 312-8 du Code de l'action sociale et des familles, dans les conditions prévues par l'article L. 313-5 du même Code, au moins deux ans avant l'expiration du délai de 15 ans précité.

**ARTICLE 4 :** Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de la structure par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation doit être porté à la connaissance des autorités compétentes, en vertu de l'article L. 313-1 du Code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord des autorités compétentes concernées.

**ARTICLE 5 :** Cet établissement est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

<b>Entité juridique</b> <b>ASSOCIATION SAINT-JOSEPH</b>	<b>Entité établissement</b> <b>EHPAD SAINT-JOSEPH</b>
N° FINESS : 64 000 999 9	N° FINESS : 64 078 591 1
N° SIREN : 782 325 575	Code catégorie : 500 EHPAD
Adresse : Place Marcadieu 64800 NAY	Adresse : Place Marcadieu BP 20 64800 NAY
Code statut juridique : 60 Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	Capacité : 98

Discipline		Activité / Fonctionnement		Clientèle		Capacité
Code	Libellé	Code	Libellé	Code	Libellé	
924	Accueil pour Personnes Âgées	11	Hébergement Complet Internat	711	Personnes Âgées Dépendantes	88
924	Accueil pour Personnes Âgées	21	Accueil de jour	436	Personnes Alzheimer ou maladies apparentées	6
657	Accueil Temporaire pour Personnes Âgées	11	Hébergement Complet Internat	436	Personnes Alzheimer ou maladies apparentées	3
657	Accueil Temporaire pour Personnes Âgées	11	Hébergement Complet Internat	711	Personnes Âgées Dépendantes	1
961	Pôle d'Activités et de Soins Adaptés	21	Accueil de Jour	436	Personnes Alzheimer ou maladies apparentées	-
412	Centre de Ressources Territorial pour les Personnes Âgées	48	Tous modes d'accueil et d'accompagnement	700	Personnes Âgées	0
				040	Aidants / aidés Personnes Âgées	

**Entité établissement secondaire : EHPAD JEANNE ELISABETH SAINT-ANDRE**  
 N° FINESS : 64 078 594 5  
 Code catégorie : 500 EHPAD                      capacité : 67  
 Adresse : 49 Avenue du Pic du Midi 64800 IGON

Discipline		Activité / Fonctionnement		Clientèle		Capacité
Code	Libellé	Code	Libellé	Code	Libellé	
924	Accueil pour Personnes Âgées	11	Hébergement Complet Internat	711	Personnes Âgées Dépendantes	65
657	Accueil Temporaire pour Personnes Âgées	11	Hébergement Complet Internat	711	Personnes Âgées Dépendantes	2
961	Pôle d'Activités et de Soins Adaptés	21	Accueil de jour	436	Personnes Alzheimer ou maladies apparentées	-

**ARTICLE 6 :** L'autorisation sera réputée caduque en l'absence d'ouverture au public dans un délai de quatre ans suivant la notification de la présente décision.

**ARTICLE 7 :** La mise en œuvre de la présente autorisation est subordonnée au résultat de la visite de conformité mentionnée à l'article L. 313-6 du Code de l'action sociale et des familles, dans les conditions prévues par les articles D. 313-11 à D. 313-14 du même Code.

**ARTICLE 8 :** Le présent arrêté sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine et sur le site <https://publication-actes.le64.fr> du département Pyrénées-Atlantiques.

Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, il pourra faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du directeur général de l'ARS et du président du Conseil départemental,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent (ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).

Fait à Bordeaux, le **09 MARS 2026**

Pour le Directeur général de l'ARS,  
par délégation

La Directrice adjointe  
de la protection de la santé et de l'autonomie

  
Dr Dominique BOURGOIS

Le Président du Conseil départemental des  
Pyrénées-Atlantiques

Pour le Président du Conseil départemental,  
Chargée de la Direction générale adjointe  
des Solidarités humaines

  
Annie SCHMITT

ARS DELEGATION DEPARTEMENTALE DES  
PYRENEES-ATLANTIQUES 64

R75-2026-03-09-00002

Arrêté d'autorisation portant création d'un PASA au  
sein de l'EHPAD Le Maharin

Arrêté du **09 MARS 2026**

portant autorisation de création d'un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) de 14 places au sein de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) LE MAHARIN sis à ANGET, géré par l'association ADAPA, sise à BAYONNE

**Le Directeur général de l'Agence  
Régionale de santé Nouvelle-Aquitaine**

**Le Président du Conseil  
départemental des Pyrénées-Atlantiques**

**VU** le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 313-1 à L. 313-27 et R. 313-1 à R. 313-34 relatifs aux droits et obligations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

**VU** le Code général des Collectivités territoriales et en particulier ses articles L. 3214-1 et L. 3221-9 ;

**VU** la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

**VU** l'article D. 312-155-0-1.-I du décret n°2016-1164 du 26 août 2016 relatif aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ;

**VU** l'instruction N° DGCS/SD5B/DSS/SD1A/CNSA/2025/66 du 27 mai 2025 relative aux orientations de la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées pour l'exercice 2025 ;

**VU** le décret du 7 octobre 2020 portant nomination de M. Benoît ELLEBOODE en qualité de Directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine ;

**VU** le Schéma départemental autonomie 2025-2030 approuvé par la délibération n°01-004 du 27 juin 2025 du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques ;

**VU** l'arrêté du 17 juillet 2018 du Directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, portant adoption du projet régional de santé (PRS) Nouvelle-Aquitaine 2018-2028 ;

**VU** le Schéma régional de santé du projet régional de santé Nouvelle-Aquitaine ;

**VU** le règlement départemental d'aide sociale ;

**VU** la décision du 10 octobre 2025 du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature, publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région le 14 octobre 2025 (N°R75-2025-227) ;

**VU** l'arrêté conjoint du 18 novembre 2009 portant autorisation partielle différée de création d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes d'une capacité de 30 places

d'hébergement permanent, dénommé LE MAHARIN à ANGLET (64600) géré par le Centre communal d'action sociale de ANGLET ;

**VU** l'arrêté conjoint du Préfet des Pyrénées-Atlantiques et du Président du Conseil Général des Pyrénées Atlantiques, n°2010-47-18, en date du 16 février 2010, portant autorisation partielle différée au profit de l'Association d'Aide Aux Personnes Âgées ADAPA dont le siège est à BAYONNE (64100) 2 Rue Lacouture, de création, dans la limite de 14 places, d'un centre d'accueil de jour autonome spécialement destiné à des personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer et pathologies apparentées à ANGLET (64600) Impasse Baribelli, au titre de l'enveloppe notifiée par la CNSA en 2009 ;

**VU** l'arrêté conjoint du 23 février 2011 portant autorisation de création de 6 places d'accueil de jour représentant le solde de l'opération de création du centre d'accueil de jour autonome (spécifique Alzheimer) de 20 places sur le territoire de la commune de ANGLET, quartier de la butte aux caillies, impasse Baribelli. ;

**VU** l'arrêté conjoint du 08 Mars 2011 portant cession d'autorisation et transfert de gestion au profit de l'Association ADAPA, de l'établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD) « LE MAHARIN » à ANGLET (64600) ;

**VU** l'arrêté conjoint du 08 Mars 2011 portant autorisation de création de 58 lits et places supplémentaires (49 lits d'hébergement permanent, 1 lit d'hébergement temporaire et 8 places d'accueil de jour) représentant le solde de l'opération de création d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes d'une capacité totale de 88 lits places, dénommé LE MAHARIN à ANGLET (64600) allée du Val Fleuri ;

**VU** l'arrêté du 24 mai 2023 portant retrait de l'autorisation de 8 places d'accueil de jour pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies portant la capacité totale autorisée à 67 places d'hébergement permanent, 1 place d'hébergement temporaire et 12 places d'accueil de jour ;

**VU** la demande transmise le 7 novembre 2025 avec le dossier complet d'instruction par la directrice de l'établissement en vue de la création d'un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) de 14 places ;

**VU** le courriel de l'ARS Nouvelle-Aquitaine en date du 19 décembre 2025 émettant un avis favorable au projet de pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) ;

**CONSIDERANT** que le projet présenté s'ouvre aux résidents ayant des troubles du comportement modérés consécutifs à une maladie neurodégénérative associée à un syndrome démentiel ;

**CONSIDERANT** que le porteur s'engage à mettre en œuvre le pôle d'activités et de soins adaptés dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles ANESM ;

**CONSIDERANT** qu'il est compatible avec les objectifs du Schéma régional de santé de la région Nouvelle-Aquitaine, et ceux du schéma départemental en répondant aux besoins repérés par ces schémas ;

**CONSIDERANT** qu'il est conforme aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement fixées par la réglementation ;

**CONSIDERANT** qu'il présente un coût de financement en année pleine qui est compatible avec le montant des dotations mentionnées à l'article L. 314-4 du Code de l'action sociale et des familles ;

## **ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La création d'un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) de 14 places au sein de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) LE MAHARIN sis quartier du Maharin, 25 allées du Val Fleuri à ANGLET (64600), géré par l'Association d'Aide aux

Personnes Âgées ADAPA sis 31 chemin de Cazenave à BAYONNE (64100) est autorisée à compter de la date de signature du présent arrêté.

La capacité totale autorisée de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) LE MAHARIN situé à ANGLET géré par l'Association d'Aide aux Personnes Âgées ADAPA est de 80 places.

**ARTICLE 2 :** l'EHPAD est autorisé à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale pour la totalité de sa capacité autorisée.

**ARTICLE 3 :** Conformément à l'article L. 313-1 du Code de l'action sociale et des familles, cette autorisation est accordée pour une durée de 15 ans à compter du 18 novembre 2024.

Son renouvellement sera subordonné aux résultats de l'évaluation de la qualité mentionnée à l'article L. 312-8 du Code de l'action sociale et des familles, dans les conditions prévues par l'article L. 313-5 du même code, au moins deux ans avant l'expiration du délai de 15 ans précité.

**ARTICLE 4 :** Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de la structure par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation doit être porté à la connaissance des autorités compétentes, en vertu de l'article L. 313-1 du Code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord des autorités compétentes concernées.

**ARTICLE 5 :** Cet établissement est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Entité juridique	Entité établissement
Association d'Aide aux Personnes Âgées - ADAPA	EHPAD MAHARIN ANGLET
N° FINESS : 640785523	N° FINESS : 640014189
N° SIREN : 317050425	code catégorie : [500] Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
Adresse : 31 CHEMIN DE CAZENAVE 64100 BAYONNE	Adresse : QUARTIER DU MAHARIN, 25 ALLEE DU VAL FLEURI, 64600 ANGLET.
Code statut juridique : Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	Capacité : 80

Discipline		Activité / Fonctionnement		Clientèle		Capacité
Code	Libellé	Code	Libellé	Code	Libellé	
924	Accueil pour Personnes Âgées	11	Hébergement complet internat	711	Personnes Agées Dépendantes	67
657	Accueil temporaire pour Personnes Âgées	11	Hébergement Complet Internat	711	Personnes Agées dépendantes	1
924	Accueil pour Personnes Âgées	11	Hébergement Complet Internat	436	Personnes Alzheimer ou maladies apparentées	12
961	P.A.S.A.	21	Accueil de jour	436	Personnes Alzheimer ou maladies apparentées	-

**ARTICLE 6 :** L'autorisation sera réputée caduque en l'absence d'ouverture au public dans un délai de quatre ans suivant la notification de la présente décision.

**ARTICLE 7** : La mise en œuvre de la présente autorisation est subordonnée au résultat de la visite de conformité mentionnée à l'article L. 313-6 du Code de l'action sociale et des familles, dans les conditions prévues par les articles D. 313-11 à D. 313-14 du même code.

**ARTICLE 8** : Le présent arrêté sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine et sur le site <https://publication-actes.le64.fr> du département Pyrénées-Atlantiques.

Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, il pourra faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'ARS et du Président du Conseil départemental,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent (ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).

Fait à Bordeaux, le **09 MARS 2026**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine

La Directrice adjointe de la protection de la santé et de l'autonomie

Dr Dominique BOURGOIS

Le Président du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques

Jean-Jacques LASSERRE

DREAL Nouvelle Aquitaine

R75-2026-03-13-00002

Arrete subdélég ordo secondaire DREAL 03 2026



**SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE  
pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire  
au titre du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion  
budgétaire et comptable publique**

**Décision**

**Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement**

- VU** le code de l'environnement, le code de l'urbanisme, le code des transports, le code de la route, le code de la sécurité intérieure, le code de la commande publique ;
- VU** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 34 ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services et organismes publics de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Étienne GUYOT en qualité de préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;
- VU** l'arrêté du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires et de la ministre de la transition énergétique du 5 novembre 2023 portant nomination de M. Vincent JECHOUX en qualité de directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nouvelle-Aquitaine ;
- VU** l'arrêté du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine du 12 mars 2024 portant organisation de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Nouvelle-Aquitaine ;
- VU** l'arrêté du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine du 11 février 2025 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Vincent JECHOUX directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine ;

## DÉCIDE

### **Section I : Subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire**

**ARTICLE 1 :** Subdélégation de signature est donnée à :

- David GOUTX, directeur régional délégué,
- Éric SIGALAS, directeur adjoint,

à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire en qualité de RBOP régional délégué, selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté préfectoral susvisé pour les programmes énumérés ci-après, ainsi qu'à effet de signer les pièces comptables et documents relatifs aux subdélégations d'autorisations d'engagement et redistributions de crédits de paiement :

- 203 : infrastructures et services de transport pour le BOP 203 ALPC ;
- 205 : affaires maritimes pour le BOP 205 SATL ;
- 113 : paysage, eau et biodiversité pour le BOP 113 ALPC ;
- 135 : urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat pour le BOP 135 ALPC et pour le BOP 135 RNAQ ;
- 181 : prévention des risques pour le BOP 181 ALPC

Subdélégation de signature est également donnée à Stéphane VERRON, chef de la mission d'appui à la stratégie en région, Aurélie DRAPIER, adjointe au chef de mission d'appui à la stratégie en région, Gaël ALGRANTI, responsable du pôle pilotage des moyens en région et Arnaud PAYET, adjoint au responsable de pôle, pour signer les documents relatifs aux subdélégations d'autorisations d'engagement et redistributions de crédits de paiement pour les programmes précités.

**ARTICLE 2 :** subdélégation de signature est également donnée en tant que référent de BOP à :

- Valérie PEREIRA-MARTINEAU, cheffe du service aménagement, habitat, paysage et littoral (pour les BOP 135 ALPC et RNAQ)
- Michel DUZELIER, chef du service déplacement, infrastructures, transports (pour le BOP 203 ALPC)
- Olivier PAIRAULT, chef du service de prévention des risques naturels et hydrauliques (pour le BOP 181 ALPC)
- Ophélie DARSES, cheffe du service du service patrimoine naturel (pour le BOP 113 ALPC)

à l'effet de signer les actes découlant de la fonction de référent de budget opérationnel de programme (hors décision de subdélégation de crédits).

**ARTICLE 3 :** subdélégation de signature est donnée pour l'ensemble des opérations découlant de la fonction de responsable d'Unité Opérationnelle (RUO), selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté préfectoral susvisé, à :

- David GOUTX, directeur régional délégué, pour l'ensemble des BOP
- Éric SIGALAS, directeur adjoint pour le BOP énuméré ci-après :
  - le BOP 217 SDRH : conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables.
- Isabelle VALADE, directrice adjointe, pour les BOP énumérés ci-après :
  - BOP 203 ALPC : infrastructures et service de transport ;
  - les BOP 135 ALPC et RNAQ : urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat ;
  - BOP 380 ALPC : fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires ;
- Hélène CHANCEL-LESUEUR, directrice adjointe, pour les BOP énumérés ci-après :
  - BOP 113 ALPC : paysage, eau et biodiversité ;
  - BOP 159 CGDD : expertise, économie sociale et solidaire, information géographique et météorologie ;
  - BOP 174 CLIM : énergie, climat, après-mines ;
  - BOP 362 TECO : Écologie ;
  - BOP 380 ALPC : fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires ;
- Fabien MASSON, directeur adjoint, pour le BOP énuméré ci-après :
  - BOP 181 ALPC : Prévention des risques
  - BOP 235 : Sûreté nucléaire et radioprotection
- aux chefs de services métiers et chefs de mission désignés ci-après :
  - Ophélie DARSES pour le BOP 113 ALPC et le BOP 362 TECO,
  - Valérie PEREIRA-MARTINEAU pour les BOP 135 ALPC et RNAQ , le BOP 362 TECO et le BOP 380 ALPC,
  - Louis GAGET pour le BOP 174 CLIM,
  - Olivier PAIRAULT pour le BOP 181 ALPC,
  - Michel DUZELIER pour le BOP 203 ALPC,
  - Patrice DELBANCUT pour le BOP 159 CGDD,
  - Cyril MOUILLOT pour le BOP 217 SDRH, le BOP 363 et le BOP 364

**ARTICLE 4 :** Subdélégation de signature est également donnée en matière d'ordonnancement secondaire tant en dépenses qu'en recettes, selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté préfectoral susvisé, aux autres agents désignés ci-après :

- David GOUTX, directeur régional délégué, pour l'ensemble des BOP
- Éric SIGALAS, directeur adjoint, pour les BOP énumérés ci-après :
  - BOP 216 CPRH-CASR : conduite et pilotage des politiques de l'intérieur ;
  - BOP 217 SDRH et SGAC : conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables ;
  - BOP 354 : administration territoriale de l'Etat ;
  - BOP 363 : compétitivité ;
  - BOP 723 : opérations immobilières déconcentrées et entretiens des bâtiments de l'État.
- Isabelle VALADE, directrice adjointe, pour les BOP énumérés ci-après :

- BOP 203 ALPC : infrastructures et service de transport ;
- BOP 135 ALPC et RNAQ : urbanisme, territoires et amélioration de l’habitat ;
- BOP 159 CGDD : expertise, économie sociale et solidaire, information géographique et météorologie ;
- BOP 113 ALPC (pour l’action 1 du BOP) : Sites, paysages, publicité ;
- BOP 362 TECO : Ecologie ;
- BOP 380 ALPC : fonds d’accélération de la transition écologique dans les territoires.

- Hélène CHANCEL-LESUEUR, directrice adjointe, pour les BOP énumérés ci-après :

- BOP 113 ALPC : paysage, eau et biodiversité ;
- BOP 135 ALPC (pour les actions 4 et 7 du BOP) : urbanisme, territoires et amélioration de l’habitat ;
- BOP 159 CGDD : expertise, information géographique et météorologie ;
- BOP 174 CLIM : énergie, climat, après-mines ;
- BOP 217 SGAC (pour l’action 6 du BOP) : conduite et pilotage des politiques de l’écologie, du développement et de la mobilité durables
- BOP 362 TECO : Ecologie
- BOP 363 : Compétitivité
- BOP 380 ALPC : fonds d’accélération de la transition écologique dans les territoires.

- Fabien MASSON, directeur adjoint, pour les BOP énumérés ci-après :

- BOP 181 ALPC : prévention des risques
- BOP 174 CLIM : énergie, climat, après-mines ;
- BOP 159 CGDD : expertise, information géographique et météorologie
- BOP 113 ALPC (pour l’action 1 du BOP) : Sites, paysages, publicité
- BOP 235 : Sûreté nucléaire et radioprotection

Cette subdélégation est accordée également aux agents suivants :

### **Pour le BOP 113 ALPC**

#### **Service Patrimoine Naturel (SPN) :**

Ophélie DARSES, cheffe de service ; Bénédicte GUERINEL, adjointe à la cheffe de service ;  
 Audrey GUILMART-DELACOSTE, cheffe du département Appui Support Transversalités ;  
 Michèle FOURGNAUD et Frédéric CHARLOT, chargés de gestion comptable ;  
 Patricia HENEAU, chargée de gestion budgétaire ;  
 Alain VÉROT, chef du département biodiversité continuité espaces naturels ; Sophie KERLOC’H,  
 adjointe au chef du département ;  
 Hervé TREHEIN, chef du département eau et ressources minérales ;  
 Marie BASTIAT, cheffe du département biodiversité, espèces et connaissance ; Vincent DORDAIN,  
 adjoint à la cheffe du département ;

#### **Direction**

Jonathan LEMEUNIER, directeur de projet éolien offshore, pour les actes liés à la mise en œuvre du plan POLMAR ;

#### **Délégation zonale de défense et de sécurité (DZDS)**

Romain VACHON, chef de la délégation, pour les actes liés à la mise en œuvre du plan POLMAR ;

Sylvain LABORDE, adjoint au chef de la délégation, pour les actes liés à la mise en œuvre du plan POLMAR ;

Pour le BOP 113 ALPC action 1

**Service Aménagement, Habitat, Paysage et Littoral (SAHPL)**

Valérie PEREIRA-MARTINEAU, cheffe de service ; Jennifer LIEGEOIS-GACHELIN, adjointe à la cheffe de service ;

Christophe BELOT, chef de département aménagement, paysage et littoral ; Florent MAUVIET et Bruno LIENARD, adjoints au chef de département aménagement, paysage et littoral ;

Pour le BOP 113 ALPC action 7

**Mission Transition Ecologique (MTE)**

Patrice DELBANCUT, chef de mission ; Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission ;

Pour les BOP 135 ALPC et RNAQ

**Service Aménagement, Habitat, Paysage et Littoral (SAHPL)**

Valérie PEREIRA-MARTINEAU, cheffe de service ; Jennifer LIEGEOIS-GACHELIN ; adjointe à la cheffe de service ;

Christophe BELOT, chef du département aménagement, paysage et littoral ; Florent MAUVIET et Bruno LIENARD, adjoints au chef de département aménagement, paysage et littoral ;

Bénédicte CHAUTARD, cheffe du département habitat ; Jérôme LESUEUR, adjoint à la cheffe du département ;

**Service Déplacements Infrastructures et Transport (SDIT)**

David ZANARDELLI, chef du département administratif et financier ; Lydie LABBE, adjointe au chef du département ;

Philippe DUPORT, chargé de mission animation pilotage budgétaire ;

Séraphine LEHACAUT et Christine TISSIER, chargées de gestion financière ;

BOP 135 ALPC action 4 et 7

**Mission Transition Ecologique (MTE)**

Patrice DELBANCUT, chef de mission ;

Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission ;

Philippe GARIN, chef de projet filières – matières biosourcés ;

Sylvie FRUGIER, cheffe de projet territoires en transition ;

Pour le BOP 159 CGDD

**Mission Transition Ecologique (MTE)**

Patrice DELBANCUT, chef de mission ;

Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission ;

Philippe GARIN, chef de projet filières – matières biosourcés ;

Patrice GREGOIRE, chef de projet responsabilisation des acteurs économiques ;  
Adeline PAGES, cheffe de projet climat – énergies renouvelables ;  
Sylvie FRUGIER, cheffe de projet territoires en transition ;  
Sophie TERRIEUX, cheffe de projet économie circulaire - bas carbone ;

**Mission Évaluation Environnementale (MEE) :**

Pierre QUINET, chef de mission ;  
Jean HUART, adjoint au chef de mission ;  
Anthony LE ROUSIC, chef du pôle plans schémas programmes ;  
Marie-Hélène LAPEYRE-HAMOIR, responsable de gestion administrative ;

**Mission connaissance et analyse des territoires (MICAT) :**

Jérôme STAUB, chef de la mission ;  
Pascal PRÉVOT, adjoint au chef de la mission ;

**Pour le BOP 174 CLIM**

**Service Déplacements Infrastructures et Transport (SDIT), pour l'activité régie de recette**

Michel DUZELIER, chef du service ;  
Fabien COUPE, adjoint au chef de service ;  
David ZANARDELLI, chef du département administratif et financier ;  
Lydie LABBE, adjointe au chef du département ;

**Service Environnement Industriel (SEI)**

Louis GAGET, chef de service ;  
Hervé PAWLACZYK, adjoint au chef de service ;

**Service Risques Naturels et Hydrauliques (SRNH)**

Corinne MOUADDINE, responsable du bureau administratif ;  
David FRYDMAN, gestionnaire comptable ;  
Isabelle BOISSOU, chargée de gestion budgétaire et comptable ;

**Mission Transition Ecologique (MTE)**

Patrice DELBANCUT, chef de mission ;  
Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission ;

**Direction**

Jonathan LEMEUNIER, directeur de projet éolien offshore

**Pour le BOP 181 ALPC**

**Service Environnement Industriel (SEI)**

Louis GAGET, chef de service ;  
Hervé PAWLACZYK, adjoint au chef de service ;  
Nordine AÏT TALI, chef du département sécurité industrielle ;  
Christophe MARTIN, chef du département risques chroniques ;

### **Service Risques Naturels et Hydrauliques (SRNH)**

Olivier PAIRAULT, chef de service ;  
Claire CASTAGNEDE IRAOLA, adjointe au chef de service ;  
Corinne MOUADDINE, responsable du bureau administratif,  
Mickael BEAUQUIN, assistant comptable,  
David FRYDMAN, gestionnaire comptable ;  
Isabelle BOISSOU, chargée de gestion budgétaire et comptable ;  
Agnès CHEVALIER, cheffe du département risques naturels ;  
Julien MORIN, chef du département ouvrages hydrauliques ;  
Isabelle LEVAVASSEUR, cheffe du département hydrométrie et prévision des crues Vienne Charente Atlantique ; Pascal VILLENAVE, adjoint à la cheffe du département ;  
Yan LACAZE, chef du département hydrométrie et prévision des crues Gironde Adour Dordogne ;  
Sylvain CHESNEAU, adjoint au chef du département ;  
Fabrice MICHAUD, chef du pôle maintenance et informatique ;

Anaïs SARRET, cheffe de l'unité hydrométrique de Mont-de-Marsan, Hervé LAVAL, chef de l'unité hydrométrique de Périgueux ; Stéphane RENWEZ, chef de l'unité hydrométrique de Bordeaux ;

### **Pour le BOP 203 ALPC**

#### **Service Déplacements Infrastructures et Transport (SDIT)**

Michel DUZELIER, chef du service ; Fabien COUPE, adjoint au chef de service ;  
Philippe LANDAIS, chef du département régulation des transports routiers ; Véronique MIGUEL, adjointe au chef du département ;  
François CRUMIERE, chef du département investissements sur routes nationales Bordeaux ; Vinciane GUILLOT, adjointe au chef du département ;  
Olivier STONS, chef du département investissements sur routes nationales Poitiers ; Stéphanie CADIOT, adjointe au chef du département ;  
David ZANARDELLI, chef du département administratif et financier ; Lydie LABBE, adjointe au chef du département ;  
Philippe DUPORT, chargé de mission animation pilotage budgétaire ;  
Claudine VAILLANT-BUFFIN, Catherine DRASIN, gestionnaires financières ;  
Séraphine LEHACAUT, Christine TISSIER, chargées de gestion financière ;  
Stéphane MORANÇAIS, chef du département mobilité et infrastructures ferroviaires ; Fabienne BOGIATTO, adjointe au chef du département ;  
Alexia TREHEIN, cheffe de la division contrôle des transports ;  
Christine CERVERA-NERIN, Aurore BASCOUERT, Quentin VANDAELE, Julien ARANDA, Younès DAHI, Bernard KENKLE, Manon DUPONT, Mackenson GREFFIN, Christophe MARTIN, Matthias CARVALHO, responsables d'opérations ;  
Aurélien RENOUST, cheffe de l'unité foncier et compensations ;

Pour la certification du service fait : Florent LOPEZ, Ludienne VERGEAU, Léa BOULIERE, Pauline DEMONTREUX, Frédéric MASSE, adjoints aux responsables d'opérations ;  
Didier MONNETREAU, Sophie ROY, Guillaume CADIOT, Olivier ARTIGALAS, chargés d'affaires foncières ;  
Marie-Dominique PALIN, chargée de mesures compensatoires.

## **Pour le BOP 216 CPRH-CASR**

### **Secrétariat général (SG)**

Cyril MOUILLOT, secrétaire général ; Virginie STORA, secrétaire générale adjointe ;  
Bernard FOURNET, chef du département moyens et gestion financière ; Benoît COGNAC, adjoint au chef de département ;  
Martine PONCIN, adjointe à la cheffe de division de proximité de Bordeaux ;  
Dolorès TONNET, cheffe de la division moyens matériels et financiers ;  
Stéphane FAYAN, gestionnaire pilotage budgétaire et financier ;  
Elodie JUTEAU, gestionnaire budget et logistique ;  
Lucie TEILLET, chargée de l'exécution du budget ;  
Myriam SAPPEY, cheffe de la division de proximité Limoges et conseillère promotion et égalité professionnelle ;  
Christelle ANDRIEUX, chargée de l'exécution et du suivi du budget.

## **Pour les BOP 217 SDRH**

### **Mission d'Appui à la Stratégie en Région (MASR)**

Stéphane VERRON, chef de mission ;  
Aurélié DRAPIER, adjointe au chef de mission ;  
Gaël ALGRANTI, responsable du pôle pilotage des moyens en région ; Arnaud PAYET, adjoint au responsable de pôle ;

### **Secrétariat général (SG)**

Cyril MOUILLOT, secrétaire général ; Virginie STORA, secrétaire générale adjointe ;  
Bernard FOURNET, chef du département moyens et gestion financière ; Benoît COGNAC, adjoint au chef de département ;  
Virginie LARRIVÉE, cheffe du département ressources humaines ; Aubin BORDIN, adjoint à la cheffe du département et chargé du dialogue social ;  
Séverine GODIN, cheffe de la division de proximité Bordeaux ; Martine PONCIN, adjointe à la cheffe de division ;  
Karine LARUELLE, cheffe de division gestion des ressources humaines de Poitiers ; Isabelle LAURIN, adjointe à la cheffe de division ;  
Myriam SAPPEY, cheffe de la division de proximité Limoges et conseillère promotion et égalité professionnelle ;  
Dolorès TONNET, cheffe de la division moyens matériels et financiers ;  
Stéphane FAYAN, gestionnaire pilotage budgétaire et financier ;  
Elodie JUTEAU, gestionnaire budget et logistique ;  
Lucie TEILLET, chargée de l'exécution du budget ;  
Christelle ANDRIEUX, chargée de l'exécution et du suivi du budget.

## **Pour le BOP 217 SGAC**

### **Mission Transition Ecologique (MTE) pour le partenariat associatif**

Patrice DELBANCUT, chef de mission ; Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission ;  
Sophie TERRIEUX, cheffe de projet économie circulaire - bas carbone ;

### **Mission d'Appui à la Stratégie en Région (MASR)**

Stéphane VERRON, chef de mission ;

Aurélie DRAPIER, adjointe au chef de mission ;

Gaël ALGRANTI, responsable du pôle pilotage des moyens en région ; Arnaud PAYET, adjoint au responsable de pôle ;

### **Secrétariat général (SG)**

Cyril MOUILLOT, secrétaire général ; Virginie STORA, secrétaire générale adjointe ;

Bernard FOURNET, chef du département moyens et gestion financière ; Benoît COGNAC, adjoint au chef de département ;

Séverine GODIN, cheffe de la division de proximité Bordeaux ; Martine PONCIN, adjointe à la cheffe de division ;

Dolorès TONNET, cheffe de la division moyens matériels et financiers ;

Stéphane FAYAN, gestionnaire pilotage budgétaire et financier ;

Elodie JUTEAU, gestionnaire budget et logistique

Lucie TEILLET, chargée de l'exécution du budget.

Myriam SAPPEY, cheffe de la division de proximité Limoges et conseillère promotion et égalité professionnelle ;

Christelle ANDRIEUX, chargée de l'exécution et du suivi du budget.

### **Pour le BOP 235**

#### **Secrétariat général (SG)**

Cyril MOUILLOT, secrétaire général ; Virginie STORA, secrétaire générale adjointe ;

Bernard FOURNET, chef du département moyens et gestion financière ; Benoît COGNAC, adjoint au chef du département ;

Séverine GODIN, cheffe division proximité Bordeaux ; Martine PONCIN, adjointe à la cheffe de division ;

Dolorès TONNET, cheffe de la division moyens matériels et financiers ; Élodie JUTEAU, gestionnaire budget et logistique de la division des moyens matériels et financiers ;

Lucie TEILLET, chargée de l'exécution du budget ; Christelle ANDRIEUX, chargée de l'exécution et du suivi du budget.

#### **Division territoriale ASNR Bordeaux**

Paul DE GUIBERT, chef de division ;

Kilian DENGREVILLE, adjoint du chef de division ;

### **Pour le BOP 354**

#### **Secrétariat général (SG)**

Cyril MOUILLOT, secrétaire général ; Virginie STORA, secrétaire générale adjointe ;

Bernard FOURNET, chef du département moyens et gestion financière ; Benoît COGNAC, adjoint au chef du département ;

Séverine GODIN, cheffe de la division de proximité Bordeaux ; Martine PONCIN, adjointe à la cheffe de division ;

Dolorès TONNET, cheffe de la division moyens matériels et financiers ;

Stéphane FAYAN, gestionnaire pilotage budgétaire et financier ;

Elodie JUTEAU, gestionnaire budget et logistique ;  
Lucie TEILLET, chargée de l'exécution du budget ;  
Myriam SAPPEY, cheffe de la division de proximité Limoges et conseillère promotion et égalité professionnelle ;  
Christelle ANDRIEUX, chargée de l'exécution et du suivi du budget ;

### **Pour le BOP 362 TECO**

#### **Service Patrimoine Naturel (SPN) :**

Ophélie DARSES, cheffe de service ; Bénédicte GUERINEL, adjointe à la cheffe de service ;  
Audrey GUILMART-DELACOSTE, cheffe du département Appui Support Transversalités ;  
Michèle FOURGNAUD et Frédéric CHARLOT, chargés de gestion comptable ;  
Patricia HENEAU, chargée de gestion budgétaire ;  
Alain VÉROT, chef du département biodiversité continuité espaces naturels ; Sophie KERLOC'H, adjointe au chef du département ;  
Hervé TREHEIN, chef du département eau et ressources minérales ;  
Marie BASTIAT, cheffe du département biodiversité, espèces et connaissance ; Vincent DORDAIN, adjoint à la cheffe du département ;

#### **Mission Transition Ecologique (MTE)**

Patrice DELBANCUT, chef de mission ; Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission ;

#### **Service Risques Naturels et Hydrauliques (SRNH)**

Olivier PAIRAULT, chef de service ;  
Claire CASTAGNEDE IRAOLA, adjointe au chef de service ;  
Agnès CHEVALIER, cheffe du département risques naturels ;  
Julien MORIN, chef du département ouvrages hydrauliques ;

#### **Service Aménagement, Habitat, Paysage et Littoral (SAHPL) :**

Valérie PEREIRA-MARTINEAU, cheffe de service ; Jennifer LIEGEOIS-GACHELIN, adjointe à la cheffe de service ;  
Christophe BELOT, chef du département aménagement, paysage et littoral ; Florent MAUVIET et Bruno LIENARD, adjoints au chef du département ;

#### **Service Déplacements Infrastructures et Transport (SDIT)**

David ZANARDELLI, chef du département administratif et financier ; Lydie LABBE, chargée de mission,  
Philippe DUPORT, chargé de mission animation pilotage budgétaire ;  
Séraphine LEHACAUT et Christine TISSIER, chargées de gestion financière ;

### **Pour le BOP 363**

#### **Secrétariat général (SG)**

Cyril MOUILLOT, secrétaire général ; Virginie STORA, secrétaire générale adjointe ;  
Bernard FOURNET, chef du département moyens et gestion financière ; Benoît COGNAC, adjoint au chef du département ;

Séverine GODIN, cheffe de la division de proximité Bordeaux ; Martine PONCIN, adjointe à la cheffe de division ;

Myriam SAPPEY, cheffe de la division de proximité Limoges et conseillère promotion et égalité professionnelle ; Christelle ANDRIEUX, chargée de l'exécution et du suivi du budget ;

Dolorès TONNET, cheffe de la division moyens matériels et financiers ; Stéphane FAYAN, gestionnaire pilotage budgétaire et financier ; Elodie JUTEAU, gestionnaire budget et logistique ; Lucie TEILLET, chargée de l'exécution du budget.

#### **Mission Transition Ecologique (MTE)**

Patrice DELBANCUT, chef de mission ; Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission

#### **Pour le BOP 380**

##### **Service Aménagement, Habitat, Paysage et Littoral (SAHPL) :**

Valérie PEREIRA-MARTINEAU, cheffe de service ; Jennifer LIEGEOIS-GACHELIN, adjointe à la cheffe de service ;

Christophe BELOT, chef du département aménagement, paysage et littoral ; Florent MAUVIET et Bruno LIENARD, adjoints au chef du département ;

Bénédicte CHAUTARD, cheffe du département habitat ; Jérôme LESUEUR, adjoint à la cheffe du département ;

##### **Service Déplacements Infrastructures et Transport (SDIT)**

Michel DUZELIER, chef du service ; Fabien COUPE, adjoint au chef de service ;

David ZANARDELLI, chef du département administratif et financier ; Lydie LABBE, adjointe au chef du département ;

Philippe DUPORT, chargé de mission animation pilotage budgétaire ;

Séraphine LEHACAUT et Christine TISSIER, chargées de gestion financière ;

#### **Mission Transition Ecologique (MTE)**

Patrice DELBANCUT, chef de mission ; Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission ;

Adeline PAGES, cheffe de projet climat – énergies renouvelables ;

#### **Pour le BOP 723**

##### **Secrétariat général (SG)**

Cyril MOUILLOT, secrétaire général ; Virginie STORA, secrétaire générale adjointe ;

Bernard FOURNET, chef du département moyens et gestion financière ; Benoît COGNAC, adjoint au chef du département ;

Séverine GODIN, cheffe de la division de proximité Bordeaux ; Martine PONCIN, adjointe à la cheffe de division de proximité Bordeaux ;

Dolorès TONNET, cheffe de la division moyens matériels et financiers ; Stéphane FAYAN, gestionnaire pilotage budgétaire et financier ; Elodie JUTEAU, gestionnaire budget et logistique ; Lucie TEILLET, chargée de l'exécution du budget ;

Myriam SAPPEY, cheffe de la division de proximité Limoges et conseillère promotion et égalité professionnelle ; Christelle ANDRIEUX, chargée de l'exécution et du suivi du budget.

## **Section II : subdélégation de signature en matière de validation des actes dans l'application CHORUS DT**

**ARTICLE 5 :** Délégation de signature est donnée pour valider dans l'outil CHORUS DT les actes d'ordonnancement secondaire, pris pour le compte de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, aux agents identifiés ci-dessous et conformément au profil défini pour chacun d'entre eux.

### **Profil service gestionnaire :**

Direction : Maria-Line RICHER, Nina ALOUANE-REGNIER,

Mission de soutien à la direction : Maria-Line RICHER, Charlotte GUICHARD, Nina ALOUANE-REGNIER, Nathalie MONTOUSSAIN, Isabelle SANTOIRE

DZDS : Jocelyne TONDA

MEE : Dany FURT, Cindy RENAUDIN

MTE : Caroline BECHADE, Brigitte ROYER, Anne MARQUAILLE

SEI : Nadine HERISSON-MUTEL, Hadidja ZOUBERT, Vanessa ROCA, Pascale DELOMENIE

MASR : Christelle SALDIAS, Maria-Line RICHER, Virginie BEALAS

SG : Christelle ANDRIEUX, Séverine GODIN, Elodie JUTEAU, Martine PONCIN, Dolorès TONNET, Sylvie GUILLOTIN, Laeticia MARCHADOUR, Virginie BEALAS, Lucie TEILLET

SDIT : Natacha KALBFUSS, Sébastien PUYGRENIER, Maryline BALASTEGUI, Stéphanie BORDERON, Lydie LABBE, Christine TISSIER, Séraphine LEHACAUT, Claudine BUFFIN, Stéphane GILLY

SAHPL : Sylvie DUHAMEL, Vanessa ROCA, Anne MARQUAILLE

SPN : Jean-Philippe ARNAULT, Sylvie FIRMIN, Virginie PAIN

SRNH : Mickaël BEAUQUIN, Vanessa BOUTIER, Nathalie MERCIER, David FRYDMAN, Pascale DELOMENIE

UbD 16-86 : Alexandra DELFAU, Sandra DIVERD, Patricia LIBERT,

UbD 17-79 : Coralie LEVY

UD24-47 : Laetitia DARNIS, Marc LE DENMAT, Florence RODRIGUES, Murielle HAGUAIS

UD 33 : Véronique BEGOT, Martine LOPEZ, Laurence FAUCHE

UD 40-64 : Corinne DUBEGUIER, Laurence PAPP, Stéphanie PORTELLI

GRUD : Marie-Catherine DAUMARD, Sylvie SIGNARBIEUX

ASNR : Fabienne MILLAUD, Pierre RIBERA, Frédérique TEYSSIERES, Véronique DUCHATEAU

MIGT : Nathalie PLANA

TEDET : Didier CAUDOUX, Olivier HAMEURY, Pascal DUCHATEAU, Aymeric AUDIGE

MICAT : Anne MARQUAILLE

**Profil gestionnaire de factures :** Dolorès TONNET, Martine PONCIN, Christelle ANDRIEUX, Elodie JUTEAU.

**Profil gestionnaire valideur :** Christelle ANDRIEUX, Dolorès TONNET, Martine PONCIN, Elodie JUTEAU, Paul DE GUIBERT, Kilian DENGREVILLE, Lucie TEILLET.

## **Section III : Subdélégation de signature en matière de validation des dépenses réalisées avec une carte achat**

**ARTICLE 6 :** Délégation de signature est donnée pour valider les opérations réalisées avec une carte achat imputées sur les BOP 113, 159, 181, 203, 207, 217, 235, 354, à Myriam SAPPEY, Bernard FOURNET, Benoît COGNAC, Séverine GODIN, Martine PONCIN, Dolorès TONNET, Christelle ANDRIEUX.

**ARTICLE 7 :** sont exclus de la présente délégation :

- les décisions motivées de ne pas se conformer à l'avis préalable défavorable du contrôleur budgétaire en région en matière d'engagement des dépenses ;
- les ordres de réquisition du comptable public assignataire ;
- les décisions d'acquisition, d'aliénation, d'affectation du domaine privé et public de l'État sauf délégation expresse consentie en la matière à un autre chef de service de l'État ;
- pour les crédits du BOP 162, les arrêtés attributifs de subvention et les conventions de titre VI dont le montant est supérieur à 50 000 € hors taxes, ainsi que les lettres de notification correspondantes ;
- pour les crédits des autres BOP les conventions de financement et actes d'attribution de subvention supérieurs à 150 000 € quel qu'en soit le bénéficiaire.

**ARTICLE 8 :** La présente subdélégation sera transmise à la préfecture de région Nouvelle-Aquitaine, à la Direction régionale des finances publiques Nouvelle-Aquitaine et aux comptables assignataires : Direction régionale des finances publiques Nouvelle-Aquitaine et direction départementale des finances publiques de la Haute-Vienne.

**ARTICLE 9 :** La présente décision abroge la décision de subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire en date du 7 janvier 2026 .

**ARTICLE 10 :** La présente décision est exécutoire au lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Bordeaux, le 13 mars 2026

Le directeur régional de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement de la  
région Nouvelle-Aquitaine



Vincent JECHOUX

DREAL Nouvelle Aquitaine

R75-2026-03-13-00003

Arrete subdeleg signature DREAL administration  
générale 03 2026



## **SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE**

**en matière d'administration générale et de représentation du pouvoir adjudicateur**

### **Décision du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nouvelle-Aquitaine**

**Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement,**

**VU** le code de l'environnement, le code de l'urbanisme, le code des transports, le code de la route, le code de la sécurité intérieure, le code de la commande publique ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**VU** le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ;

**VU** le décret n° 2013-1041 du 20 novembre 2013, autorisant le ministre chargé du développement durable à déléguer certains de ses pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous son autorité ;

**VU** le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Etienne GUYOT en qualité de préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

**VU** l'arrêté du 20 août 2025 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'État au sens de l'article 15 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** l'arrêté du 16 décembre 2025 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion d'agents placés sous son autorité ;

**VU** l'arrêté du 16 décembre 2025 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État ;

**VU** l'arrêté du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires et de la ministre de la transition énergétique du 5 novembre 2023 portant nomination de M. Vincent JECHOUX en qualité de directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nouvelle-Aquitaine ;

**VU** l'arrêté du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine du 12 mars 2024 portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nouvelle-Aquitaine ;

**VU** l'arrêté du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, du 4 février 2026 portant délégation de signature en matière d'administration générale à M. Vincent JECHOUX, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine ;

## **DÉCIDE**

### **Section I – Administration générale**

**ARTICLE 1 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent JECHOUX, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nouvelle-Aquitaine, la délégation de signature qui lui a été conférée sera exercée par M. David GOUTX, directeur délégué, à l'exception des actes relatifs à sa situation personnelle.

Dans le cadre de leurs attributions respectives et par référence à l'annexe 1 ci-jointe, une subdélégation de signature permanente est également donnée aux directeurs adjoints et directrice adjointe ci-après mentionnés pour les courriers de service et pour les décisions qui leur sont associées comme ci-après, à :

- Isabelle VALADE : codes A1, A3bis, A27 bis, A37, A38, A52, B, C, D
- Hélène CHANCEL-LESUEUR : codes A1, A3bis, A27 bis, A37, A52, E, G1, G3, G4, I
- Fabien MASSON : codes A1, A3bis, A27 bis, A37, A38, A52, F, G2
- Éric SIGALAS : codes A, H

En cas d'absence ou d'empêchement de l'un des adjoints, chacun des autres adjoints pourra signer dans le domaine de délégation de l'adjoint absent ou empêché.

**ARTICLE 2 :** Dans le cadre de leurs attributions respectives et par référence à l'annexe 1 ci-jointe, une subdélégation de signature est donnée aux agents ci-après mentionnés pour les courriers de service et pour les décisions qui leur sont associées comme ci-après :

<b>Pour la mission de soutien à la direction (MSD)</b>
--

Séverine VALERIUS, cheffe de mission : codes A1, A3bis, A 27 bis, A37, A38,

**Pour la délégation zonale de défense et de sécurité (DZDS)**

Romain VACHON, chef de la délégation : codes A1, A3 bis, A 27 bis, A37, A38, A52,

Sylvain LABORDE, adjoint au chef de la délégation : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38,A52,

**Pour la mission d'Appui à la Stratégie en Région (MASR)**

Stéphane VERRON, chef de mission : A1, A3 bis, A26 à A42, A52,

Aurélié DRAPIER, adjointe au chef de mission : A1, A3 bis, A26 à A42, A52,

**Pôle service social régional**

Valérie KOUASSI, conseillère de service social du travail : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38,

**Pôle Pilotage des moyens en région**

Gaël ALGRANTI, responsable de pôle : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38,

Arnaud PAYET, adjoint au responsable de pôle : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38,

**Pôle appui aux services et développement des compétences**

**Pôle pilotage des ressources humaines ZGE**

Laurence AUCHER, responsable de pôle : codes A1, A3 bis, A26 à A42,

**Pour la mission Transition Ecologique (MTE)**

Patrice DELBANCUT, chef de mission: codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A52, D1 à D5

Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A52,D1 à D5

**Projet climat – énergies renouvelables**

Adeline PAGES, cheffe de projet : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38,

**Projet acteurs économiques**

Patrice GREGOIRE, chef de projet: codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38,

**Projet filières – matériaux biosourcés**

M. Philippe GARIN, chef de projet : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38,

**Projet territoires en transition**

Sylvie FRUGIER cheffe de projet : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38,

#### **Projet économie circulaire - bas carbone**

Sophie TERRIEUX, cheffe de projet : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38,

#### **Pour la mission connaissance et analyse des territoires (MiCAT)**

Jérôme STAUB, chef de mission : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A52,

Pascal PREVOT, adjoint au chef de mission : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A52,

#### **Pour la Mission Evaluation Environnementale (MEE)**

Pierre QUINET, chef de mission : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A52,I2

Jean HUART, adjoint au chef de mission : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A 38, A52,I2

#### **Pôle plans schémas programme**

Anthony LE ROUSIC, chef du pôle : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, I2

#### **Pôle projets**

Elodie COUPE, cheffe du pôle : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, I2

#### **Pour le Secrétariat Général (SG)**

Cyril MOUILLOT, secrétaire général : codes A1 à A27bis, A29 à A42, A43 bis à A54, D6, H

Virginie STORA, secrétaire générale adjointe : codes A1 à A27bis, A29 à A42, A43 bis à A54, D6, H

Sophie PETRAULT, cheffe de la mission pilotage du secrétariat général : code A1

Nathalie POEY, cheffe du pôle conditions de travail: code A1

#### **Département affaires juridiques et commande publique**

Caroline FERON, cheffe du département : codes A1, A3 bis, A27bis, A37, A38,

Agnès BESSIERES, adjointe à la cheffe du département : codes A1, A3bis, A27 bis, A37, A38,

Elise LADRETTE, adjointe à la cheffe du département : codes A1, A3bis, A27 bis, A37, A38,

Béatrice REBEL, chef de l'unité contentieux : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38,

Thierry VILBE, chef de l'unité commande publique : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38,

#### **Département ressources humaines**

Virginie LARRIVEE, cheffe du département : codes A1 à A27bis, A29 à A42, A43 bis à A54, D6

Aubin BORDIN, adjoint à la cheffe du département et chargé du dialogue social: codes A1 à A27bis, A29 à A42, A43 bis à A54, D6

#### *À Poitiers*

Karine LARUELLE, cheffe de division gestion des ressources humaines de Poitiers : codes A1 à A27bis, A29 à A42 et A44 à A52,

Isabelle LAURIN, adjointe à la cheffe de division gestion des ressources humaines de Poitiers : codes A1 à A27 bis, A29 à A42 et A44 à A52,

#### *À Limoges*

Myriam SAPPEY, cheffe de la division de proximité Limoges et conseillère promotion et égalité professionnelle : codes A1 à A27 bis, A29 à A42 et A44 à A54,

Orla AUXEMERY, cheffe de la division formation recrutement : code A1, A27 bis, A53, A54, A55 et A56

#### *À Bordeaux*

Séverine GODIN, cheffe de division de proximité de Bordeaux : codes A1 à A27 bis, A29 à A42 et A44 à A54,

Martine PONCIN, adjointe à la cheffe de division de proximité de Bordeaux : codes A1 à A27 bis, A29 à A42 et A44 à A54,

#### **Département moyens et gestion financière**

Bernard FOURNET, chef du département : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A46 à A52,

Benoît COGNAC, adjoint au chef du département : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A46 à A52,

Dolorès TONNET, cheffe de division moyens matériels et financiers : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A46 à A52,

#### **Département technique informatique et logistique**

Jamila TKOUB, cheffe du département : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A50,

Cédric MECHEKHAR, adjoint à la cheffe du département : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A50,

#### *Unités logistiques :*

Aurélien MUNOZ, responsable de l'unité logistique de Bordeaux: codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A50,

Eric PEYRONNET, chef de l'unité logistique de Limoges : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A50,

Corinne JOULIN, cheffe de l'unité logistique de Poitiers : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A50,

#### *Unités Informatiques :*

Frédéric ROUCOUL, chef de l'unité informatique de Bordeaux : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38,

Julien RIVIERE, chef de l'unité informatique de Poitiers : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38,

Jeremy BAGES, responsable de l'unité informatique de Limoges: codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38,

<b>Pour le Service Environnement Industriel (SEI)</b>
---

Louis GAGET, chef de service : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A45, A52, E1

Hervé PAWLACZYK, adjoint au chef de service : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A45, A52, E1

### **Département Sécurité industrielle**

Nordine AÏT ALI, chef du département : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38 et D

Stéphanie HUGON, coordinatrice régionale de l'activité véhicule : code D

#### *Division risques accidentels*

Cédric MONTASSIER, chef de division : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38,

#### *Division équipements sous pression*

Eric MOULARD, adjoint au chef du département et chef de la division : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38 et D

#### *Division canalisations*

Annick DE MENORVAL, cheffe de la division et coordonnatrice du pôle Canalisations : code A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38,

### **Département risques chroniques**

Céline FANZY, cheffe du département : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38,

Jérôme PONS, adjoint à la cheffe de département et chef de la cellule impacts industriels : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38,

Cédric MEDER, chef de la cellule déchets : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38,

Sonia COMPANY, cheffe de la cellule site et sols pollués : A1, A3bis, A27 bis, A37, A38,

Aurore VACHERON, cheffe de la cellule qualité de l'air et planification : codes A1, A3bis, A27 bis, A37, A38,

Frédéric GOLBERY, chef de la cellule plate-forme, risques chimiques et sanitaires : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38,

Pierre BUSSON, chef de la cellule carrières, éolien et granulats marins: codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38,

### **Département énergie sol et sous-sol**

Eddie JACQUET, chef du département : codes A1, A3 bis, A 27 bis, A37, A38, E1

#### *Division énergie*

Marc FRENGER PECH-GOURG, chef de la division : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, E1

#### *Division mines et après-mines*

Isabelle REUILLE, adjointe au chef du département et cheffe de la division : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, E1

#### *Division mines et après-mines uranium*

Christophe SIMBELIE, chef de la division : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, E1

#### **Pôle appui au pilotage**

Vanessa MARTIN, cheffe de pôle : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38,

• <b>Pour le Service Déplacements, Infrastructures, Transports (SDIT)</b>
---

Michel DUZELIER, chef de service : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A52, B, C, D

Fabien COUPE, adjoint au chef de service : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A52, B, C, D

#### **Département administratif et financier**

David ZANARDELLI, chef du département : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38,

Lydie LABBE, adjointe au chef de département : codes A1, A3bis, A27 bis, A37, A38,

#### **Département investissements sur routes nationales – Site de Bordeaux**

François CRUMIERE, chef du département : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, C2, D1, D2, D4, D5

Vinciane GUILLOT, adjointe au chef du département : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, C2, D1, D2, D4, D5

Christine CERVERA-NERIN, Aurore BASCOUERT, Quentin VANDAELE, Julien ARANDA, responsables d'opérations : code A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, C2

#### **Département investissements sur routes nationales – Site de Poitiers**

Olivier STONS, chef du département : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, C2, D1, D2, D4, D5

Stéphanie CADIOT, adjointe au chef du département : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, C2, D1, D2, D4, D5

Aurélie RENOUST, cheffe de l'unité foncier et compensations : code A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, C2, D2, D5

Younès DAHI, Bernard KENKLE, Christophe MARTIN, Manon DUPONT, Mackenson GREFFIN, Matthias CARVALHO, Léa BOULIERE responsable d'opérations : code A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, C2

#### **Département mobilité et infrastructures ferroviaires**

Stéphane MORANCAIS, chef du département : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, D1, D2, D4, D5  
Fabienne BOGIATTO, adjointe au chef du département : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, D1, D2, D4, D5

#### **Département régulation des transports routiers**

Philippe LANDAIS, chef du département : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, B, D  
Véronique MIGUEL, adjointe au chef du département : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, B, D

#### *Division registre des transports*

Christelle DUFRECHE, cheffe de la division : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, B  
Michel LAFON, adjoint à la cheffe de la division : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, B,  
James ROBINEAU-FAZILLEAU, chargé de mission registre, référent régional des procédures : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, B  
Hervé LASFARGUES, instructeur-gestionnaire registre des transports : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, B

#### *Division contrôle des transports*

Alexia TREHEIN, cheffe de la division : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, B  
Vincent DUMEAU, chef de l'unité Gironde – contrôle des transports : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, B14  
Olivier BORDES, adjoint au chef de l'unité Gironde : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, B14  
Joëlle BROUCA, cheffe de l'unité 40-64 – contrôle des transports : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, B14  
Chantal DEBIAIS, cheffe de l'unité Charente - contrôle des transports : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, B14  
Jean-Luc SOIRAT, chef de l'unité Limousin – contrôle des transports : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, B14  
Alexandre FAURE, adjoint au chef de l'unité Limousin : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, B14  
Willy DEPETRIS, chef de l'unité Charente-Maritime - contrôle des transports : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, B14  
Valéry PERRIN, chef de l'unité Vienne - contrôle des transports terrestres : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, B1  
Christophe TORRES, chef de l'unité Dordogne - Lot-et-Garonne – contrôle des transports : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, B14  
Alain MONTASTIER, adjoint au chef de l'unité Dordogne - Lot-et-Garonne : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, B14  
Xavier GIRAUD, chef de l'unité Deux-Sèvres – contrôle des transports: codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, B14

## Pour le Service Aménagement, Habitat, Paysage et Littoral (SAHPL)

Valérie PEREIRA-MARTINEAU, cheffe de service : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A52, D1 à D5

Jennifer LIEGEOIS-GACHELIN, adjointe à la cheffe de service : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A52, D1 à D5

### Département aménagement, paysage et littoral

Christophe BELOT, chef du département : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, D1 à D5

Florent MAUVIET et Bruno LIENARD, adjoints au chef de département : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, D1 à D5

### Département habitat

Bénédicte CHAUTARD, cheffe du département : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, D1 à D5

Jérôme LESUEUR, adjoint à la cheffe du département : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, D1 à D5

Élise CHARPENTIER, cheffe de pôle parc privé et politique du logement : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, D1 à D5

Eric BELET, chef de pôle parc public et politiques sociales du logement : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, D1 à D5

## Pour le Service Patrimoine Naturel (SPN)

Ophélie DARSES, cheffe de service : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A52, G1, G3, G4

Bénédicte GUERINEL, adjointe à la cheffe de service : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A52, G1, G3, G4

### Département appui support et transversalités

Audrey GUILMART-DELACOSTE, cheffe du département : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, G1, G3, G4

### Département Biodiversité, Continuités et espaces naturels

Alain VEROT, chef du département : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, G1, G3, G4

Sophie KERLOC'H, adjointe au chef du département : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, G1, G3, G4

### Département Biodiversité, espèces et connaissance

Marie BASTIAT, cheffe du département : codes A1, A3 bis, A37, A38, G1, G3, G4

Vincent DORDAIN, adjoint au chef du département : codes A1, A3 bis, A37, A38, G1, G3, G4

### Département eau et ressources minérales

Hervé TREHEIN, chef du département eau et ressources minérales : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, G1, G3, G4

• **Pour le Service Risques Naturels et Hydrauliques (SRNH)**

Olivier PAIRAULT, chef de service : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A45, A52, F, G2

Claire CASTAGNEDE IRAOLA, adjointe au chef de service: codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A45, A52, F, G2

Corinne MOUADDINE, cheffe du bureau administratif – chargée de mission budgétaire : codes A1 , A3 bis, A27 bis, A37, A38, A52,

**Département risques naturels**

Agnès CHEVALIER, cheffe du département : code A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A52, G2

**Département ouvrages hydrauliques**

Julien MORIN, chef du département : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A52, F, G2

Chloé DEQUEKER, adjointe au chef du département : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A52, F, G2

Pauline ARDAINE, Valérie FLOUR,, Brice TAUDIN, Laurent CANTEGRIT, Samuel GOYARD, Arnaud LADEPECHE, inspecteur(trice)s de la sécurité des ouvrages hydrauliques : code G2

**Département hydrométrie et prévision des crues Gironde Adour Dordogne**

Yan LACAZE, chef du département : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38 ,A52, G2

Sylvain CHESNEAU, adjoint au chef du département : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A52, G2

*Division prévision des crues*

Vincent DOURDET , Sanda GENIN, Dominique OLLIVIER, Romane PERRIN, chef(fe)s de projets : code G2

Elisabeth RENWEZ, Laurent DIEVAL, François PERON, Judith BARES-MENCIA, Alexandre DANNE-CALLEGARI, chargé(e)s de projets : code G2

*Division hydrométrie*

Anaïs SARRET, Stéphane RENWEZ, Hervé LAVAL, chefs d'antenne : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A52,

**Département hydrométrie et prévision des crues Vienne-Charente-Atlantique**

Isabelle LEVAVASSEUR, cheffe du département : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A52, G2

Pascal VILLENAVE, adjoint à la cheffe du département : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A52, G2

*Pôle maintenance et informatique*

Fabrice MICHAUD, chef du pôle maintenance et informatique : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A52, G2

Kevin BECK, Eric PELHATE, référents informatique et qualité du DHPC VCA : code G2

#### *Pôle prévision des crues*

Christophe ASTIER, ingénieur chef de projets en prévision des crues et des inondations : code G2

Kanto RAKOTOVAHINY, ingénieur chef de projets en hydrologie et hydraulique : code G2

Eric BLANCHETON, Vincent DOSDA, Régis CHABOT, Christophe ASTIER, prévisionnistes des crues : code G2

#### *Pôle hydrométrie*

Alexandre BRETTON, responsable du pôle hydrométrie : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A52, G2,

Moustapha N'DIAYE, Bertrand AMILIEN, Christophe BOURGUIGNON, Arthur ANFRAY, Mickaël COURREGES, prévisionnistes des crues : code G2

Autres agents de la DREAL participant à la prévision des crues : Mickaël BEAUQUIN (SRNH), , Catherine ALLAIN (SRNH), Bernard HERY (SRNH) et Florence BONNEUIL (SRNH) : code G2

### **Pour les unités départementales**

#### **Pour le département de la Gironde**

Georges DERVEAUX, chef de l'unité départementale : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A52,

Peggy HARLE, adjointe au chef de l'unité départementale et cheffe de la cellule risques accidentels : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A52,

Nicolas SANCHEZ, responsable de la cellule risques chroniques : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38,

Emilie GLEMET, responsable de la cellule carrière/ déchets : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38,

Nicolas BLANCHET, chef de la cellule véhicules : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38,

Stéphane DORE, Sabrina MOUFFLE, Jean-Christophe COURSEAU, technicien(ne)s cellule véhicules : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38,

#### **Pour les départements du Lot-et-Garonne et de la Dordogne**

Sébastien MOUNIER, chef de l'unité bi-départementale : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A52,

#### **Pour les départements des Landes et des Pyrénées-Atlantiques**

Xavier VIAMONTE, chef de l'unité bi-départementale : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A52,

Véronique GAZDA, adjointe au chef de l'unité bi-départementale : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A52,

Mary-Anne MATHIEU, cheffe de la cellule risques chroniques - Pyrénées-Atlantiques : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38,

Cécile SAGNES-MAURIES, cheffe de la cellule risques accidentels – mines - Pyrénées-Atlantiques : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38,  
Anthony BORDA, chef de la cellule risques accidentels – Landes : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38,  
Xavier LATAILLADE, chef de l'unité contrôles techniques : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38,  
Jean-Luc COUE, chef de l'antenne territoriale de Bayonne : code A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38,

**Pour les départements de la Charente et de la Vienne**

Pierre ESCALE, chef de l'unité bi-départementale : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A52,  
Brice POULIQUEN, adjoint au chef de l'unité bi-départementale : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A52,  
Muriel MOUSNIER, responsable de la cellule environnement risques technologiques, chais, distilleries : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38,  
Eric LOISEL, responsable de la subdivision environnement industriel Charente : codes A1, A3bis, A27 bis, A37, A38,  
Yannick LAURENCON, responsable de subdivision environnement industriel Vienne : codes A1, A3bis, A27 bis, A37, A38,  
Pierre BUSSON, responsable de la subdivision carrière, déchets, éolien Vienne : codes A1, A3bis, A27 bis, A37, A38,  
Stéphane FAUVAUD, responsable de la subdivision environnement carrière, déchets, éolien Charente : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38,  
Christophe CHEVALIER-PICHON, responsable de la cellule véhicules : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38,

**Pour les départements des Deux-Sèvres et de la Charente-Maritime :**

Charles-Henri TAVEL, chef de l'unité bi-départementale : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A52,  
Hélène COUTY et Jean-Philippe GIONTA, adjoints au chef de l'unité bi-départementale : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A52,

**Pour les départements de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne :**

Benoît ROUGET, chef de l'unité interdépartementale : codes A1, A3bis, A27 bis, A37, A38, A52,  
Anne PERREAU, adjointe au chef de l'unité interdépartementale : codes A1, A3 bis, A27 bis, A37, A38, A52,

**Section II – Représentation du pouvoir adjudicateur**

Restent soumis au visa de Vincent JECHOUX, David GOUTX, d'Hélène CHANCEL-LESUEUR, de Fabien MASSON ou d'Éric SIGALAS tous les actes qui demeurent réservés à la signature du préfet par l'arrêté du 3 janvier 2024 susvisé.

**ARTICLE 3 :** Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-dessous, dans le cadre de

leurs attributions et compétences, à l'effet de signer les marchés et les accords-cadre de fournitures, services et travaux, ainsi que les actes et pièces relatifs à leur attribution, leur passation et leur exécution, à l'exception :

- de la décision d'attribution et de la signature des marchés publics de travaux, fournitures et services, dont le montant est supérieur aux seuils européens applicables aux procédures formalisées ;
- des avenants ou des modifications du marché initial autorisées par les textes en vigueur au moment de sa passation, qui, cumulés avec le montant initial du marché, conduisent à dépasser les seuils européens applicables aux procédures formalisées ;
- des décisions d'affermissement, les avenants ayant une incidence financière (quels qu'en soient le montant et l'incidence) et toutes les modifications du marché initial autorisées par les textes en vigueur au moment de sa passation .

- David GOUTX, directeur régional délégué, pour l'ensemble des BOP, y compris le BOP 205 SATL : affaires maritimes

- Éric SIGALAS, directeur adjoint, pour les BOP énumérés ci-après :

- BOP 216 CPRH-CASR : conduite et pilotage des politiques de l'intérieur ;
- BOP 217 SDRH et SGAC : conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables ;
- BOP 354 : administration territoriale de l'Etat ;
- BOP 363 : compétitivité ;
- BOP 723 : opérations immobilières déconcentrées et entretiens des bâtiments de l'État.

- Isabelle VALADE, directrice adjointe, pour les BOP énumérés ci après :

- BOP 203 ALPC : infrastructures et service de transport ;
- BOP 135 ALPC et RNAQ : urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat ;
- BOP 159 CGDD : expertise, économie sociale et solidaire, information géographique et météorologie ;
- BOP 113 ALPC (pour l'action 1 du BOP) : Sites, paysages, publicité ;
- BOP 362 TECO : Ecologie ;
- BOP 380 ALPC : fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires

- Hélène CHANCEL-LESUEUR, directrice adjointe, pour les BOP énumérés ci après :

- BOP 113 ALPC : paysage, eau et biodiversité ;
- BOP 135 ALPC (pour les actions 4 et 7 du BOP) : urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat ;
- BOP 159 CGDD : expertise, information géographique et météorologie ;
- BOP 174 CLIM : énergie, climat, après-mines ;
- BOP 217 SGAC (pour l'action 6 du BOP) : conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables
- BOP 362 TECO : Ecologie

- BOP 363 : Compétitivité
- BOP 380 ALPC : fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires ;

- Fabien MASSON, directeur adjoint, pour les BOP énumérés ci-après :

- BOP 181 ALPC : prévention des risques ;
- BOP 174 CLIM : énergie, climat, après-mines ;
- BOP 159 CGDD : expertise, information géographique et météorologie ;
- BOP 113 ALPC (pour l'action 1 du BOP) : sites, paysages, publicité

Cette subdélégation est accordée également aux agents suivants :

### **Pour le BOP 113 ALPC**

#### **Service Patrimoine Naturel (SPN) :**

Ophélie DARSES, cheffe de service ;

Bénédicte GUERINEL, adjointe à la cheffe de service ;

Audrey GUILMART-DELACOSTE, cheffe du département appui support et transversalités

#### **Direction**

Jonathan LEMEUNIER, directeur de projet éolien offshore, pour les actes liés à la mise en œuvre du plan POLMAR

#### **Délégation zonale de défense et de sécurité (DZDS)**

Romain VACHON, chef de la délégation ;

Sylvain LABORDE, adjoint au chef de la délégation

#### **Pour le BOP 113 ALPC action 1**

#### **Service Habitat, Paysage et Territoires Durables (SAHPL) :**

Valérie PEREIRA-MARTINEAU, cheffe de service ;

Jennifer LIEGEOIS-GACHELIN, adjointe à la cheffe de service ;

Christophe BELOT, chef du département aménagement, paysage et littoral ;

Florent MAUVIET et Bruno LIENARD, adjoints au chef du département aménagement, paysage et littoral

#### **Pour les BOP 135 ALPC et RNAQ**

#### **Service Habitat, Paysage et Territoires Durables (SAHPL) :**

Valérie PEREIRA-MARTINEAU, cheffe de service ;

Jennifer LIEGEOIS-GACHELIN, adjointe à la cheffe de service ;

### **Service Déplacements Infrastructures et Transport (SDIT)**

Michel DUZELIER, chef de service ;

Fabien COUPE, adjoint au chef de service ;

### **Pour le BOP 135 ALPC actions 4 et 7**

#### **Mission transition Écologique (MTE) :**

Patrice DELBANCUT, chef de la mission ;

Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission

### **Pour le BOP 159 CGDD**

#### **Mission transition Ecologique (MTE) :**

Patrice DELBANCUT, chef de la mission ;

Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission

#### **Mission Evaluation Environnementale (MEE) :**

Pierre QUINET, chef de mission ;

Jean HUART, adjoint au chef de mission

#### **Mission connaissance et analyse des territoires (MICAT) :**

Jérôme STAUB, chef de la mission ;

Pascal PREVOT, adjoint au chef de mission

### **Pour le BOP 174 CLIM**

#### **Service Environnement Industriel (SEI) :**

Louis GAGET, chef de service ;

Hervé PAWLACZYK, adjoint au chef de service

### **Pour le BOP 181 ALPC**

#### **Service Environnement Industriel (SEI) :**

Louis GAGET, chef de service ;

Hervé PAWLACZYK, adjoint au chef de service

#### **Service Risques Naturels et Hydrauliques (SRNH)**

Olivier PAIRAULT, chef de service ;  
Claire CASTAGNEDE IRAOLA, adjointe au chef de service  
Corinne MOUADDINE, responsable du bureau administratif ;  
Agnès CHEVALIER, cheffe du département risques naturels ;  
Julien MORIN, chef du département ouvrages hydrauliques ;  
Isabelle LEVAVASSEUR, cheffe du département hydrométrie et prévision des crues Vienne Charente ;  
Yan LACAZE, chef du département hydrométrie et prévision des crues Gironde Adour Dordogne

### **Pour le BOP 203 ALPC**

#### **Service Déplacements Infrastructures et Transports (SDIT)**

Michel DUZELIER, chef de service ;  
Fabien COUPE, adjoint au chef de service ;  
Philippe LANDAIS, chef du département régulation des transports routiers ;  
Véronique MIGUEL, adjointe au chef du département régulation des transports routiers ;  
Alexia TREHEIN, cheffe de la division contrôle des transports ;  
François CRUMIERE, chef du département investissements sur routes nationales Bordeaux ; Vinciane GUILLOT, adjointe au chef du département ;  
Olivier STONS, chef du département investissements sur routes nationales Poitiers ; Stéphanie CADIOT, adjointe au chef du département ;  
David ZANARDELLI, chef du département administratif et financier ; Lydie LABBE, adjointe au chef du département ;  
Stéphane MORANÇAIS, chef du département mobilité et infrastructures ferroviaires ;

Dans la limite de 25 000 € H.T. : Bernard KENKLE, Christine CERVERA-NERIN, Aurore BASCOUERT, Younès DAHI, Manon DUPONT, Christophe MARTIN, Mackenson GREFFIN, Quentin VANDAELE, Julien ARANDA et Matthias CARVALHO, responsables d'opérations ;  
Aurélien RENOUST, cheffe de l'unité foncier et compensations ;

### **Pour le BOP 216 CPRH-CASR**

#### **Secrétariat général (SG) :**

Cyril MOUILLOT, secrétaire général ;  
Virginie STORA, secrétaire générale adjointe ;  
Bernard FOURNET, chef du département moyens et gestion financière ;  
Benoît COGNAC, adjoint au chef du département moyens et gestion financière ;  
Séverine GODIN, cheffe de division de proximité Bordeaux ;  
Martine PONCIN, adjointe à la cheffe de division de proximité Bordeaux

## **Pour le BOP 217 SDT2**

### **Mission d'Appui à la Stratégie en Région (MASR)**

Stéphane VERRON, chef de mission

Aurélie DRAPIER, adjointe au chef de mission

### **Secrétariat général (SG) :**

Cyril MOUILLOT, secrétaire général ;

Virginie STORA, secrétaire générale adjointe ;

Bernard FOURNET, chef du département moyens et gestion financière ;

Benoît COGNAC, adjoint au chef du département moyens et gestion financière ;

Séverine GODIN, cheffe de division de proximité Bordeaux ;

Martine PONCIN, adjointe à la cheffe de division de proximité Bordeaux

## **Pour le BOP 217 SGAC**

### **Mission transition Écologique (MTE) :**

Patrice DELBANCUT, chef de la mission ;

Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission

### **Mission d'Appui à la Stratégie en Région (MASR)**

Stéphane VERRON, chef de mission

Aurélie DRAPIER, adjointe au chef de mission

### **Secrétariat général (SG)**

Cyril MOUILLOT, secrétaire général ;

Virginie STORA, secrétaire générale adjointe ;

Bernard FOURNET, chef du département moyens et gestion financière ;

Benoît COGNAC, adjoint au chef de département ;

Séverine GODIN, cheffe de la division de proximité Bordeaux ;

Martine PONCIN, adjointe à la cheffe de division de proximité Bordeaux

Myriam SAPPEY, cheffe de la division de proximité Limoges et conseillère promotion et égalité professionnelle ;

Christine SABATHIE, adjointe à la cheffe de division ;

Christelle ANDRIEUX, chargée de l'exécution et du suivi du budget ;

Dolorès TONNET, cheffe de la division moyens matériels et financiers ;

Stéphane FAYAN, gestionnaire pilotage budgétaire et financier ;

Elodie JUTEAU, gestionnaire budget et logistique ;

Lucie TEILLET, chargée de l'exécution du budget

### **Pour le BOP 362 TECO**

#### **Service Patrimoine Naturel (SPN) :**

Ophélie DARSES, cheffe de service ;

Bénédicte GUERINEL, adjointe à la cheffe de service ;

Audrey GUILMART-DELACOSTE, cheffe du département appui support et transversalités

#### **Mission Transition Écologique (MTE)**

Patrice DELBANCUT, chef de mission ;

Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission

#### **Service Risques Naturels et Hydrauliques (SRNH)**

Olivier PAIRAULT, chef de service ;

Claire CASTAGNEDE IRAOLA, adjointe au chef de service

#### **Service Aménagement, Habitat, Paysage et Littoral (SAHPL)**

Valérie PEREIRA-MARTINEAU, cheffe de service ;

Jennifer LIEGEOIS-GACHELIN, adjointe à la cheffe de service ;

#### **Service Déplacements Infrastructures et Transport (SDIT)**

Michel DUZELIER, chef du service ;

Fabien COUPE, adjoint au chef de service ;

### **Pour le BOP 363**

#### **Secrétariat général (SG) :**

Cyril MOUILLOT, secrétaire général ;

Virginie STORA, secrétaire générale adjointe ;

Bernard FOURNET, chef du département moyens et gestion financière ;

#### **Mission transition Écologique (MTE) :**

Patrice DELBANCUT, chef de la mission ;

Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission

### **Pour le BOP 380**

#### **Service Aménagement, Habitat, Paysage et Littoral (SAHPL) :**

Valérie PEREIRA-MARTINEAU, cheffe de service ;

Jennifer LIEGEOIS-GACHELIN, adjointe à la cheffe de service ;

**Service Déplacements Infrastructures et Transport (SDIT)**

Michel DUZELIER, chef du service ;

Fabien COUPE, adjoint au chef de service.

**Mission Transition Ecologique (MTE)**

Patrice DELBANCUT, chef de mission ; Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission ;

**ARTICLE 4 :** La présente décision abroge la décision de subdélégation de signature en matière d'administration générale du 16 février 2026.

**ARTICLE 5 :** La présente décision est exécutoire au lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Bordeaux, le 13 mars 2026

Le directeur régional de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement de la  
région Nouvelle-Aquitaine



Vincent JECHOUX

— ANNEXE 1—

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
	<p><b>A – <u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u> –</b></p> <p><b><u>I- Dans les limites fixées par les organisations ministérielles en matière de gestion des ressources humaines,</u></b></p> <p><b><u>- pour les fonctionnaires à l'exception des fonctionnaires mentionnés à l'annexe 2 et pour les agents contractuels au sens du code général de la fonction publique, exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'Etat mentionnés à l'annexe 1 du présent arrêté de l'arrêté du 20 août 2025 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'Etat au sens de l'article 15 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements</u></b></p> <p><b><u>- et pour les fonctionnaires relevant des corps ou emplois listés à l'annexe I-A et les agents contractuels mentionnés à l'annexe I-B de l'arrêté du 16 décembre 2025 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de la transition écologique en matière de gestion d'agents placés sous son autorité</u></b></p>	<p>Décret n°2013-1041 du 20 novembre 2013 modifié par le décret n°2019-1465 du 26 décembre 2019</p> <p>Arrêté du 20 août 2025 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'État au sens de l'article 15 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements</p> <p>Arrêté du 16 décembre 2025 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion d'agents placés sous son autorité</p>
A1	Aux congés annuels, à l'attribution et à la gestion des jours de réduction du temps de travail ;	
A2	Au congé de maladie ordinaire, au congé de longue maladie et au congé de longue durée pour les fonctionnaires ;	
A3	Aux congés de maternité adoption, de paternité et d'accueil de l'enfant ;	

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
A3 bis	Congé de naissance, Congé d'arrivée d'un enfant en vue d'une adoption,	Arrêté du 20 août 2025 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'État au sens de l'article 15 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements art. 1 <sup>er</sup>
A4	A la reconnaissance de l'imputabilité au service des accidents de service, à l'exception de ceux survenus aux chefs des services déconcentrés et à l'octroi du congé pour invalidité temporaire imputable au service au titre de l'article 21 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 (y compris décision de réintégration) pour les fonctionnaires ;	
A5	Pour les agents contractuels au congé de maladie ordinaire, au congé de grave maladie et à la reprise de fonction à l'issue du congé	
A6	Pour les fonctionnaires stagiaires uniquement, aux congés sans traitement, prévus aux titres IV et V du décret du 7 octobre 1994 ;	Décret n°94-874 du 7 octobre 1994
A7	Au congé pour formation en matière d'hygiène et de sécurité pour les représentants du personnel siégeant au sein des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail;	
A8	Aux autorisations d'absence ;	

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
A9	A l'ouverture, à la fermeture et à la gestion d'un compte épargne-temps ;	
A10	A l'autorisation d'exercer des fonctions à temps partiel y compris pour raison thérapeutique, et au retour dans l'exercice des fonctions à temps plein	
A11	A l'autorisation de l'exercice des fonctions en télétravail	
A12	A l'exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activités prévu par le chapitre 1 <sup>er</sup> du titre II du décret du 27 janvier 2017	
A13	L'instruction de la procédure et la prise de sanctions disciplinaires du 1 <sup>er</sup> groupe pour les fonctionnaires, à l'exception du corps des administrateurs civils L'instruction de la procédure et la prise de sanctions disciplinaires conduisant à un avertissement ou un blâme pour les agents contractuels	
A14	Pour les agents contractuels à un congé sans rémunération : - Pour élever un enfant âgé de moins de huit ans, pour donner des soins à un enfant à charge, au conjoint, au partenaire avec lequel il est lié par un pacte civil de solidarité, à un ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie grave ou atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne ; - Pour suivre son conjoint ou le partenaire avec lequel il est lié par un pacte civil de solidarité lorsque celui-ci est astreint à établir sa résidence habituelle, à raison de sa profession, en un lieu éloigné du lieu d'exercice des fonctions de l'agent non titulaire. A un congé pour raison de famille, pour convenances personnelles, de présence parentale, pour création d'une entreprise.	

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
A15	Au congé bonifié pour les fonctionnaires	
A16	Au congé pour l'accomplissement de périodes de service militaire, d'instruction militaire ou d'activité dans la réserve opérationnelle, de périodes d'activité dans la réserve de sécurité civile, de périodes d'activité dans la réserve sanitaire et de périodes d'activités dans la réserve civile de la police nationale	
A17	Aux mises en disponibilité d'office et de droit	
A18	Aux aménagements et facilités d'horaires	
A19	Au congé de formation professionnelle, Au congé pour validation des acquis de l'expérience, Au congé pour bilan de compétences, Au congé pour formation syndicale ;	
A20	Au congé pour participer aux activités des associations de jeunesse et d'éducation populaire, des fédérations et des associations sportives de plein air ; Au congé de représentation d'une association ou d'une mutuelle Au congé de formation de cadres et d'animateurs pour la jeunesse, des responsables associatifs bénévoles, des titulaires de mandats mutualistes autres qu'administrateurs et des membres de conseils citoyens.	
A21	Au congé de solidarité familiale, au congé de présence parentale, au congé parental ;	
A22	A la gestion du compte personnel de formation et décisions relatives aux périodes de professionnalisation ;	
A23	A l'affectation à un poste de travail au sein du même département ministériel qui n'entraîne ni changement de résidence administrative, ni	

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
	modification de la situation de l'agent notamment au regard des fonctions ;	
A24	A la suspension de fonctions en cas de faute grave et le maintien de la suspension en cas de poursuites pénales, à l'exception du corps des administrateurs civils	
A25	La reprise de fonctions à l'issue d'un congé de longue maladie ou de longue durée et de congé parental:	
A26	Au recrutement des agents contractuels et à tous les actes afférents à leur gestion ne nécessitant pas l'avis préalable d'une CCP	
A27	A la mise à disposition de plein droit et détachement sans limitation de durée prévus respectivement par les articles 105 et 109 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 et par les articles 7 et 8 de la loi n°2009-129 du 26 octobre 2009	
A27 bis	Signature de la convention de mise à disposition par l'administration d'accueil	
A28	Aux opérations de recrutement des SACDD relevant de la spécialité "administration générale"	
A29	Aux avancements d'échelon pour les SACDD et TSDD uniquement	
	<p><b><u>II- Pour les membres des corps des adjoints administratifs de l'État relevant du ministre chargé du développement durable et affectés dans les services dont l'activité s'exerce à l'échelon de la région ou d'un département de la région Nouvelle-Aquitaine,</u></b></p> <p>Les décisions relatives :</p> <p>Congé de naissance</p> <p>Congé d'arrivée d'un enfant en vue d'une adoption</p>	<p>Décret n°2013-1041 du 20 novembre 2013 modifié par le décret n°2019-1465 du 26 décembre 2019</p> <p>Arrêté du 20 août 2025 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des</p>

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
	Signature de la convention de mise à disposition par l'administration d'accueil	administrations civiles de l'État au sens de l'article 15 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements Arrêté du 16 décembre 2025 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion d'agents placés sous son autorité
A30	A la nomination en qualité de stagiaire ou de titulaire	
A31	Aux opérations de recrutement y compris pour le recrutement des travailleurs en situation de handicap en application du décret du 25 août 1995	
A32	Pour les stagiaires du corps des adjoints administratifs : - le report, la prorogation et la prolongation de stage - la titularisation et le refus de titularisation - le détachement pour nécessité de service et la réintégration à l'issue de cette période	
A33	A l'avancement : — l'avancement d'échelon ; — la nomination au grade supérieur après inscription sur le tableau d'avancement ;	
A34	Aux mutations : — qui entraînent ou non un changement de résidence ; — qui modifient la situation de l'agent ;	
A35	A la suspension de fonctions en cas de faute grave et	

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
A36	<p>maintien de la suspension en cas de poursuites pénales</p> <p>A l'instruction de la procédure et la prise des sanctions disciplinaires du 2<sup>e</sup> au 4<sup>e</sup> groupe</p>	
A37	<p>— A l'accueil et à l'affectation en position d'activité ;</p> <p>— A l'accueil en détachement et à l'intégration après détachement autres que celles nécessitant un arrêté interministériel ou l'accord d'un ou plusieurs ministres ;</p> <p>— Au détachement ;</p> <p>— A l'intégration directe ;</p> <p>— A la mise en disponibilité pour études et recherches présentant un intérêt général, pour convenances personnelles, pour créer ou reprendre une entreprise ;</p> <p>— A la réintégration après détachement, disponibilité.</p> <p>— Renouvellement de détachement</p> <p>— Renouvellement de la mise en position normale d'activité</p>	
A38	<p>A la cessation définitive de fonctions :</p> <p>— l'admission à la retraite ;</p> <p>— l'acceptation ou le refus de la démission ;</p> <p>— le licenciement pour insuffisance professionnelle ou pour inaptitude physique ;</p> <p>— la radiation des cadres pour abandon de poste ou perte de la qualité de fonctionnaire</p>	
A38 bis	<p>Licenciement en cours ou au terme de la période d'essai et fin de contrat de durée déterminée</p>	
A39	<p>Au reclassement pour l'inaptitude à l'exercice des fonctions</p>	
A40	<p>Au maintien d'activité au delà de la limite d'âge</p>	

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
	<p><b><u>III- Pour les ouvriers des parcs et ateliers régis par le décret n°65-382 du 21 mai 1965 modifié</u></b></p>	
A41	Tous les actes afférents à la gestion administrative des ouvriers des parcs et ateliers	
	<p><b><u>V- Autres actes de gestion :</u></b></p>	
A43	Pour tous les agents éligibles à la NBI : les arrêtés déterminant les postes éligibles et le nombre de points attribués à chacun d'eux	
A43 bis	les arrêtés individuels portant attribution des points aux titulaires des postes mentionnés par l'arrêté ci-dessus.	
A44	L'établissement et la signature des cartes d'identités de fonctionnaires et des cartes professionnelles, à l'exception de celles concernant les emplois de direction de l'administration territoriale de l'État.	
A45	Les commissionnements et habilitations à procéder à des constatations ou contrôles.	
A46	Liquidation des droits des victimes d'accidents du travail	
A47	Délivrance des autorisations requises pour exercer les fonctions d'expert ou d'enseignant	
A48	Règlements amiables des dommages matériels causés à des particuliers et responsabilité civile	Circ. n°2003-64 du 3 novembre 2003)
A49	Règlements amiables des dommages subis ou causés par l'État du fait d'accidents de la circulation.	Arrêté du 2 février 1993

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
A50	Autorisation de conduite des engins de l'Etat	
A51	Ordre de mission permanent Ordre de mission à l'étranger	
A52	Ordre de mission particulier	
A53	Convention de stage / Contrats d'apprentissage / convention de formation / convention de location de salles	
A54	Rémunération accessoire pour formateur et membre de jury concours / recrutement	
A55	Renouvellement de détachement,	<b>Arrêté du 20 août 2025 art. 1<sup>er</sup></b>
	<b><u>B – ANIMATION D'ENTREPRISES</u></b>	
	<b><u>SECTEUR TRANSPORTS</u></b>	
B1	Délivrance des attestations de capacité à l'exercice des professions de Transporteur Public Routier de personnes, de Transporteur Public Routier de Marchandises - Loueur; de Commissionnaire de Transport.	Articles R. 3113-2 à R. 3113-48 du code des transports Articles R. 3211-7 à R. 3211-47 du code des transports Arrêté du 21 décembre 2015 (commissionnaires).
B2	Délivrance des certificats d'inscription au registre des Commissionnaires de Transports et décisions de radiation de ce registre.	Article R. 1411-1, R. 1411-2 à 25 du code des transports
B3	Décisions relatives aux poursuites d'exploitation en cas de décès ou d'invalidité de l'attestataire de capacité des Entreprises de Transport Public Routier de Marchandises et Commissionnaires de Transports	Décret n°99-752 du 30 août 1999 modifié (transports de marchandises). Art R. 1422 du code des transports (Commissionnaires).
B4	Délivrance des autorisations d'exercer, des licences communautaires ou de transport intérieur et de leurs copies conformes pour les entreprises de Transports	Décret n°99-752 du 30 août 1999 modifié (transports routiers de marchandises)

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
	<p>Publics Routiers de marchandises et des dérogations réglementaires à l'inscription au registre des transporteurs routiers</p> <p>Décision d'inscription au registre des Transporteurs-Loueurs et restitution des licences et de leurs copies conformes.</p> <p>Décisions de retrait des autorisations d'exercer, de suspension, de radiation du registre des transporteurs.</p>	
B5-1	Délivrance des autorisations de transport international (hors communauté européenne) bilatérales	Arrêté du 12 juillet 2000
B5-2	Délivrance des autorisations et avis relatifs aux services réguliers de transport international de voyageurs	Décret n° 2021-50 du 20 janvier 2021
B6	Décision d'agrément des centres de formation ou de renouvellement concernant les stages complémentaires "commissions de transport"	Arrêté du 21 décembre 2015 (relatif à la délivrance de l'attestation de capacité de commissionnaire de transport)
B7	Décisions d'agrément ou de retrait/ suspension des centres de formation pour dispenser la formation initiale minimale obligatoire ou la formation continue obligatoire des conducteurs du transport routier de marchandises et de personnes et décisions d'habilitation des agents chargés du contrôle des centres de formation.	<p>Décret n° 2007-1340 du 11 septembre 2007 relatif à la qualification initiale et à la formation continue</p> <p>Arrêté du 3 janvier 2008 modifié (agrément des centres pour les formations transport de personnes et de marchandises)</p>
B8	Agrément des centres de formation en charge des formations-examen et attestations de capacité de transport léger, et formations d'actualisation des connaissances.	Arrêté du 28 décembre 2011
B9	Délivrance des attestations des conducteurs des Etats tiers.	Arrêté du 11 mars 2003

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
B10	Convocation de la Commission territoriale des sanctions administratives	Art R. 3452-1 et suivant du code des transports
B 11	Inscription au Registre des Transporteurs des entreprises de transports publics routiers de voyageurs	Décret n°85-891 du 16 Août 1985 modifié
B 12	Autorisation de poursuivre l'exploitation en cas d'incapacité physique ou légale de la personne titulaire de l'attestation de capacité professionnelle d'une entreprise inscrite au Registre des transporteurs publics routiers de voyageurs.	Décret n°85-891 du 16 Août 1985 modifié
B 13	<p>Délivrance et retrait des autorisations d'exercer, des licences communautaires ou de transport intérieur et de leurs copies conformes pour les entreprises de Transports Publics Routiers de Voyageurs.</p> <p>Décision d'inscription au registre Voyageurs et restitution des licences et de leurs copies conformes et radiation.</p> <p>Décisions de radiation du registre des transporteurs routiers</p>	Décret n°85-891 du 16 Août 1985 modifié
B 14	Contrôle des réglementations du transport routier de marchandises, de voyageurs et commissionnaires de transport, organisation du contrôle et transmission des affaires pénales.	
<b>C – PROGRAMMATION DES INFRASTRUCTURES</b>		
C1	Les décisions d'approbation des dossiers relatifs aux phases postérieures aux études d'opportunité des opérations d'investissement sur le réseau routier national, dans le cadre des dispositions de l'instruction gouvernementale du 29 avril 2014 définissant les modalités d'élaboration, d'instruction, d'approbation et d'évaluation des opérations d'investissement sur le réseau routier national, et toute procédure concourant à la réalisation et la mise	Instruction gouvernementale du 29 avril 2014

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
	en service des ouvrages.	
C2	Les décisions et actes relatifs aux procédures foncières liées aux opérations d'investissement sur le réseau routier national dans le cadre des compétences en matière de maîtrise d'ouvrage des opérations.	
	<b>D - <u>HABITAT, AMENAGEMENT, MOBILITE,</u></b>	
D1	Les correspondances techniques adressées aux maires, aux présidents de collectivités locales ou leurs établissements publics, aux directeurs de société d'économie mixte ou d'établissements publics relatives à : <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'animation des études ;</li> <li>• l'envoi des rapports et comptes-rendus ;</li> <li>• aux aides aux entreprises.</li> </ul>	
D2	Les convocations, fixations des ordres du jour et procès-verbaux de réunions relatifs aux études ou instruction de dossiers.	
D3	Les correspondances et rapports adressés aux Ministres de tutelle de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement lorsqu'ils ne présentent ni le caractère d'un avis, ni d'une proposition, ni d'un compte-rendu du préfet de région.	
D4	Les correspondances relatives à l'instruction technique et à l'approbation des projets.	
D5	Tous actes et correspondances entrant dans le champ de compétence de l'agent et relatifs à la gestion et à l'animation des dossiers relevant de la Direction Régionale de l'environnement, de aménagement et du logement	
D6	Les contrats de travail des architectes-conseils et	

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
	paysagistes-conseils de l'Etat	
	<b>E - ENERGIE</b>	
E1	<p>Les courriers liés à l’instruction des demandes déposées dans le cadre des appels d’offres pour la production d’électricité</p> <p>Les actes, documents administratifs, correspondances, mises en demeure relatifs à l’instruction et au suivi des dossiers liés au soutien tarifaire de l’électricité (guichets ouverts, appels d’offres), de la mise en service au suivi des installations en phase d’exploitation.</p> <p>Les courriers liés aux dispositifs de soutien aux électro-intensifs.</p> <p>Les courriers relatifs au suivi du Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables : état technique et financier (transfert de capacité...), révision et élaboration</p>	Code de l'énergie livre III
	<p>Les courriers liés à l’instruction des demandes déposées dans le cadre des appels d’offres pour la production de biométhane.</p> <p>Les actes, documents administratifs, correspondances, mises en demeure relatifs à l’instruction et au suivi des dossiers liés au soutien tarifaire du biométhane (guichets ouverts, appels d’offres, appels à projets), de l’attestation mentionnée à l’article R446-3 du code de l’énergie, à la mise en service et au suivi des installations en phase d’exploitation.</p>	Code de l’énergie livre IV
E2	<p>Les décisions d’attribution du label bas-carbone</p> <p><b>F - SECURITE DES OUVRAGES HYDRAULIQUES</b></p>	

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
	<p>Les actes relatifs au contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques et aux concours entre DREAL pour l'exercice de cette mission de contrôle.</p>	
G1	<p><b>G- <u>PROTECTION DE LA NATURE</u></b></p> <p>La conduite des procédures de transaction pénale, en matière de police de l'eau et de police de la pêche en eau douce</p> <p>Cette mission recouvre l'ensemble des opérations concernant la mise en œuvre de la procédure de transaction organisée par les articles L216-14, L437-14, R216-15 à R216-17, R437-6 et 7 du code de l'environnement.</p>	<p>Code de l'environnement Décret n° 2007-598 du 24 avril 2007 relatif à la transaction pénale en matière de police de l'eau et de police de la pêche en eau douce</p>
G2	<p>Les actes relatifs à l'hydrométrie et à la surveillance et la prévision des crues</p> <p>Les actes relatifs aux études, évaluations, expertises des risques naturels</p>	<p>Code de l'environnement, code de l'urbanisme,</p>
G3	<p>La coordination des plans de conservation ou de restauration d'espèces</p>	
G4	<p>Le secrétariat des commissions régionales COGEPOMI ADOUR COGPEMI GARONNE, Conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le comité de pilotage régional des orientations de gestion I de la faune sauvage et d'amélioration de la qualité de l'habitat, le comité régional natura 2000, le conseil scientifique de l'estuaire de la Gironde, le comité régional de suivi du système d'information sur la nature et les paysages.</p> <p><b>H - <u>REPRESENTATION DEVANT LES TRIBUNAUX</u></b></p> <p>Signature des mémoires devant les tribunaux administratifs dans le cadre d'un référé.</p> <p><b>I - <u>AUTORITE ENVIRONNEMENTALE</u></b></p>	
I1	<p>Les avis de l'autorité environnementale relatifs aux</p>	

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
12	<p>projets Les décisions après examen au cas par cas de réaliser une étude d'impact pour les projets</p> <p>Les accusés de réception de saisine de l'autorité environnementale. Les sollicitations d'avis des services dans le cadre du code de l'environnement et du code de l'urbanisme. Les demandes de complément de formulaire de demande d'examen au cas par cas. Les décisions après examen au cas par cas de ne pas réaliser une étude d'impact pour les projets</p>	

RECTORAT DE BORDEAUX

R75-2026-03-16-00001

Arrêté de composition du conseil de discipline  
départemental des Pyrénées-Atlantiques 2025-2026



# ACADÉMIE DE BORDEAUX

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Arrêté de composition du conseil de discipline départemental des Pyrénées-Atlantiques

Le recteur de la région académique Nouvelle Aquitaine,  
Recteur de l'académie de Bordeaux,  
Chancelier des universités

Vu l'article R. 511-45 du code de l'éducation,

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Le conseil de discipline départemental des Pyrénées-Atlantiques est composé comme suit :

#### Président :

- M. Dominique MALROUX, directeur académique des services de l'éducation nationale des Pyrénées-Atlantiques, ou son représentant

#### Représentants des personnels de direction :

- Mme Julie CARDEBAT, principale adjointe du collège Clermont à Pau,
- M. Yann PARDIES, proviseur du lycée professionnel Guynemer à Oloron-Sainte-Marie.

#### Représentants des personnels d'enseignement :

- Mme Françoise TAUPIAC, professeur de lettres histoire au lycée professionnel Baradat à Pau,
- Mme Laure TURON-LAGOT, responsable du PAPS au lycée professionnel des métiers de l'habitat à Gelos.

#### Représentant des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service :

- Mme Élisabeth DA COSTA, infirmière scolaire au collège Pierre Emmanuel à Pau.

#### Conseiller principal d'éducation :

- M. Louis MERCURI, CPE au lycée Saint Cricq à Pau.

#### Représentants des parents d'élèves :

- M. Jean Marc CAMET, parent d'élève au lycée professionnel Camus à Mourenx,
- Mme Sonia SOARES-FERREIRA, parent d'élève au collège Jean Moulin à Artix.

#### Représentants des élèves :

- Mme Camille CRUZILLES-SANDRÉ, élève au collège Clermont à Pau,
- Mme Anna GOISET DUFAY, élève au lycée Saint Cricq à Pau.

**Article 2** : Le directeur académique des services de l'éducation nationale des Pyrénées-Atlantiques est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.



16 MARS 2026